

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1503

15 juin 2015

SOMMAIRE

Bantiger Invest Holding I S.à r.l.	72103	Cognis S. à r.l.	72140
BMW Financial Services Belgium, succursale de Luxembourg	72133	Crystal Real Estate S.C.Sp	72143
Bodycote Luxembourg Finance S.à r.l.	72132	Cunningham Lindsey Finance Holdings (Lu- xembourg) S.à r.l.	72143
BPI XI S.à r.l.	72132	DB Platinum	72144
BSI Flex	72132	Enta A.G. - SPF	72144
Bula S.A.	72133	Futura II	72144
Burryi S.à r.l.	72134	Holding Omp S.à r.l.	72133
Calimax 1 S.A.	72134	KFA Holdings Luxco S.à r.l.	72118
Calimax 2 S.A.	72137	King's Group S.A.	72130
CapitalatWork Alternative Fund	72139	Kuylenstierna & Skog S.A.	72130
Capvis Management (Lux) S.à r.l.	72139	MACL International Limited	72131
CBRE Global Investors Open-Ended Funds S.C.A. SICAV-SIF	72098	Marketing & Reseaux S.à r.l.	72131
Charlie Investors S.à r.l.	72140	Ontex II-A S.à r.l.	72112
China Designer Outlet Mall S.A.	72140	Ontex II S.à r.l.	72112
City AD S. à r.l.	72133	Play Topco S.A.	72131
C.M.W. Canadian Mineral Water Develop- ment S.A.	72134	Xpress S.à r.l.	72133

CBRE Global Investors Open-Ended Funds S.C.A. SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 141.332.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-seventh day of May,
before us, Maître Marc Loesch, civil law notary residing in Mondorf, Grand Duchy of Luxembourg,

was held:

an extraordinary general meeting of the shareholders of CBRE Global Investors Open-Ended Funds S.C.A. SICAV-SIF, a Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Variable governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), having been incorporated following a notarial deed dated 20 August 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2279 of 18 September 2008, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 141.332. The articles of incorporation were last amended following a notarial deed of the undersigned notary dated 24 June 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2.140 of 3 September 2013.

The meeting is declared open at 5.15 p.m., by Ms Jessica Colling, with professional address in 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg Grand Duchy of Luxembourg, in the chair,

who appointed Ms Jessica Colling, with professional address in 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as secretary.

The meeting elected Ms Emilie Viard, with professional address in 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg Grand Duchy of Luxembourg, as scrutineer.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman called upon the notary to record that:

(i) The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1 To amend the first paragraph of Article 8 of the articles of incorporation of the Company relating to the issuance of shares in order to specify the new eligibility criteria for investors;

2 To amend Article 11 (2) b) of the articles of incorporation of the Company relating to the set-off as available remedy to the general partner in the event of a defaulting shareholder;

3 To amend the Article 23 of the articles of incorporation of the Company relating to the liquidation of a sub-fund, the compulsory redemption and the liquidation of a class of shares;

4 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) That all the shareholders of the Company have been duly convened to the present meeting by way of convening notices sent on 15 May 2015, the shareholders present or represented declare that they have been duly informed on all items of the above agenda prior to the meeting.

(v) It appears from the said attendance list, that 394,243,811 shares, representing 66,24 percent (66.24%) of the share capital of the Company, are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

(vi) That the present meeting is consequently regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to amend the first paragraph of Article 8 of the articles of incorporation of the Company relating to the issuance of shares in order to specify the new eligibility criteria for investors.

Article 8 paragraph 1 shall be read as follows:

Art. 8. Issue and Sale of shares. The shares of the Company will be offered to Eligible Investors (as defined in the Issuing Document), which requires amongst others things, that the investor qualifies as a well-informed investor in accordance with article 2 of the Law of 2007, being (i) an institutional investor, (ii) a professional investor, or (iii) any other

investor having declared himself to be a well-informed investor and having a minimum commitment to the Company of at least EUR 125,000.- or having been the subject of an assessment made by a credit institution within the meaning of Directive 2006/48/EC, by an investment firm within the meaning of Directive 2004/39/EC or by a management company within the meaning of Directive 2001/107/EC certifying his expertise, his experience and his knowledge in adequately appraising an investment in the Company. However article 2 paragraph 2 of the Law of 2007 provides that the conditions set forth above are not applicable to the General Partner and other persons who intervene in the management of the Company.”

Votes in favour: 394,243,811 shares, present or represented at the meeting.

Votes against: 0 share, present or represented at the meeting.

Abstention from voting: 0 shares, present or represented at the meeting.

Accordingly, this resolution was passed by 394,243,811 votes out of a total of 394,243,811 votes cast.

Second resolution

The general meeting resolved to amend Article 11 (2) b) of the articles of incorporation of the Company relating to the set-off as available remedy to the general partner in the event of a defaulting shareholder.

Article 11 shall be read as follows:

“ Art. 11. Capital calls, Investment period and Defaulting shareholders.

[...]

(2) Defaulting Shareholder

[...]

b) Set-Off

Any distributions which would otherwise be made to a defaulting shareholder may be set off or withheld until any amount owed to the Fund (i.e. the Default Amount plus the Default Interest) has been paid in full, unless the defaulting shareholder is a Specified German Investor (as defined in article 12 hereof). For the avoidance of doubt, in consideration for any set-off of distributions with respect to the Default Amount of a defaulting shareholder, such defaulting shareholder will be issued shares at the issue price applied to the Class of the defaulting shareholder for the capital call upon which the defaulting shareholder has been in default.

[...]

Votes in favour: 394,243,811 shares, present or represented at the meeting.

Votes against: 0 share, present or represented at the meeting.

Abstention from voting: 0 share, present or represented at the meeting.

Accordingly, this resolution was passed by 394,243,811 votes out of a total of 394,243,811 votes cast.

Third resolution

The general meeting resolved to amend Article 23 of the articles of incorporation of the Company relating to the liquidation of a sub-fund, the compulsory redemption and the liquidation of a class of shares.

Article 23 shall read as follows:

“ Art. 23. De-merger of funds and Termination of funds or Classes of shares. The General Partner may decide, in the event of substantial modification in the political, economic or monetary situation or as a matter of economic rationalisation, to allocate the assets of any Fund to those of another Luxembourg undertaking for collective investment or to another sub-fund within such other Luxembourg undertaking for collective investment (the “New Sub-Fund”) and to redesignate the shares of the class or classes concerned as shares of another class (following a split or consolidation, if necessary, and the payment of the amount corresponding to any fractional entitlement to shareholders). The General Partner shall serve a notice to the relevant shareholders of the relevant Fund prior to the effective date of the allocation of assets, which will indicate the reasons thereof and contain information in relation to the new Luxembourg undertaking for collective investment or the New Sub-Fund of a Luxembourg undertaking of collective investment, one month before the date on which the amalgamation becomes effective in order to enable shareholders to request redemption at net asset value or conversion of their shares, free of charge, during such period; registered holders shall be notified in writing.

In addition to such power of the General Partner, the shareholders of one Fund may decide, subject to the quorum and majority requirements set out in Article 28 below, and with the approval of the General Partner, to allocate the assets of such Fund to those of another Luxembourg undertaking for collective investment or to those of the New Sub-Fund following the procedure of allocation of assets set out in the preceding paragraph.

If the demerger is to be implemented with a Luxembourg undertaking for collective investment of the contractual type (fonds commun de placement), shareholders having not voted or declared themselves in favour of such demerger will be considered as having requested the redemption of their shares, except if they have given written instructions to the contrary to the Company. The assets which may not or are unable to be distributed to such shareholders for whatever reasons will

be deposited with the custodian for a period of nine (9) months thereafter; after such period, the assets will be deposited with the Caisse de Consignation on behalf of the persons entitled thereto.

A Fund may be liquidated at any time:

- a. where shareholders holding at least two-third of the Shares resolve to liquidate such Fund subject to any conditions as further described in relation to such Fund in the Issuing Document;
- b. if the General Partner determines that a substantial modification in the political, economic or monetary situation renders such Fund illegal, impracticable, inadvisable or uneconomic to continue the relevant Fund or as a matter of economic rationalisation of the relevant Fund or of the General Partner and/or its Affiliates;
- c. if such a decision by the General Partner is required under Luxembourg laws; or
- d. if the General Partner determines that the total net assets in a Fund has decreased to, or has not reached, an amount determined by the General Partner to be the minimum level for such Fund to be operated in an economically efficient manner.

In addition, the General Partner may decide to compulsorily redeem one or more Class(es) of Shares in any Fund (but not all Classes of Shares) in the following circumstances:

- a. if such a decision is taken by the Shareholders representing at least two thirds of the Shares of the relevant Class(es) in accordance with Luxembourg laws;
- b. if the General Partner determines that a substantial modification in the political, economic or monetary situation renders the relevant Class(es) of Shares illegal, impracticable, inadvisable or uneconomic or as a matter of economic rationalisation;
- c. if such a decision by the General Partner is required under Luxembourg laws; or
- d. if the General Partner determines that the value of the net assets of any Class of Shares has decreased to, or has not reached, an amount determined by the General Partner to be the minimum level for the relevant Class of Shares to be operated in an economically efficient manner.

Further to such a compulsory redemption the General Partner may decide to liquidate the relevant Class as appropriate.

To give effect to the decision to liquidate a Fund or proceed to the compulsory redemption of the relevant Class(es) of Shares, the General Partner on behalf of the relevant Fund shall, in accordance with Luxembourg laws, serve a written notice on the relevant Shareholders prior to the effective date for the liquidation or the compulsory redemption, which will indicate the reasons of and the procedure for the liquidation or the compulsory redemption.

Assets which may not be distributed to the shareholders of a Fund immediately upon liquidation of such Fund or compulsory redemption of a class of shares, will be deposited with the Custodian until such assets may be distributed. Should the relevant Fund be the only Fund left in the Company, assets which may not be distributed to their beneficiaries upon the implementation of the redemption will be deposited with the Custodian for a period of nine (9) months; after such period, the assets will be deposited with the Caisse de Consignations on behalf of the persons entitled thereto.

All redeemed shares shall be cancelled.”

Votes in favour: 342,137,500 shares, present or represented at the meeting.

Votes against: 0 shares, present or represented at the meeting.

Abstention from voting: 52,106,311 share, present or represented at the meeting.

Accordingly, this resolution was passed by 342,137,500 votes out of a total of 394,243,811 votes cast.

There being no further business, the meeting is terminated at 5.40 p.m..

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at at two thousand euro (EUR 2,000.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are all known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-sept mai,

Par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie:

une assemblée générale extraordinaire des associés de CBRE Global Investors Open-Ended Funds S.C.A. SICAV-SIF, une société en commandite par actions sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Variable régie par le droit

luxembourgeois, avec siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg, (la «Société») constituée par acte notarié en date du 20 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2279 en date du 18 septembre 2008 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.332. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié du notaire soussigné en date du 24 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2140 en date du 3 septembre 2013.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 17.15 heures sous la présidence de Madame Jessica Colling, demeurant professionnellement au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg,

qui a désigné comme secrétaire Madame Jessica Colling, demeurant professionnellement au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Madame Emilie Viard, demeurant professionnellement au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1 Modification du premier alinéa de l'article 8 des statuts de la Société relatif à l'émission d'actions afin de spécifier les nouvelles conditions d'éligibilité des investisseurs;

2 Modification de l'article 11(2) b) des statuts de la Société relatif au mécanisme de compensation à la disposition du Gérant en cas de défaut d'un actionnaire;

3 Modification de l'article 23 des statuts de la Société relatif à la liquidation d'un compartiment, au rachat obligatoire et à la liquidation d'une catégorie d'action;

4 Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparants resteront pareillement annexées aux présentes.

(iv) Que tous les actionnaires de la Société ont été valablement convoqués à la présente réunion par des convocations écrites envoyées le 15 mai 2015, les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(v) Il appert de la prédite liste de présence que 394.243.811 actions, représentant 66,24 pourcent (66,24%) du capital social de la Société, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à son ordre du jour.

(vi) Que la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, a pris, des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier le premier alinéa de l'article 8 des statuts de la Société relatif à l'émission d'actions afin de spécifier les nouvelles conditions d'éligibilité des investisseurs.

Le premier alinéa de l'article 8 sera rédigé comme suit:

« **Art. 8. Emission et Vente des actions.** Les actions de la Société seront offertes à des investisseurs éligibles («Eligible Investors» tel que défini dans le Mémorandum) qui exige, entre autres, que l'investisseur soit un investisseur averti au sens de l'article 2 de la Loi de 2007, c'est à dire (i) un investisseur institutionnel, (ii) un investisseur professionnel, ou (iii) tout autre investisseur ayant déclaré par écrit son adhésion au statut d'investisseur averti et ayant souscrit un engagement envers la Société d'un minimum de EUR 125.000,- ou bénéficiant d'une appréciation de la part d'un établissement de crédit au sens de la directive 2006/48/CE, d'une entreprise d'investissement au sens de la directive 2004/39/CE, d'une société de gestion au sens de la directive 2001/107/CE certifiant son expertise, son expérience et sa connaissance pour apprécier de manière adéquate son engagement dans la Société. Cependant, le paragraphe 2 de l'article 2 de la Loi de 2007 susmentionné dispose que les conditions ci-dessus mentionnées ne s'appliquent pas au Gérant et autres personnes qui interviennent dans la gestion dans la gestion de la Société.»

Votes en faveur: 394.243.811 actions présentes ou représentées lors de l'assemblée générale.

Votes contre: 0 action présente ou représentée lors de l'assemblée générale.

Abstention: 0 actions présentes ou représentées lors de l'assemblée générale.

Par conséquent, cette résolution est adoptée par 394.243.811 votes sur un total de 394.243.811 votes.

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier l'article 11(2) b) des statuts de la Société relatif au mécanisme de compensation à la disposition du Gérant en cas de défaut d'un actionnaire.

L'article 11 (2) b) sera rédigé comme suit:

« **Art. 11. Appels de capitaux, Période d'investissement et Actionnaires défaillants.**

[...]

(2) Actionnaire défaillant

[...]

b) Compensation

Toute distribution qui aurait dû normalement être faite à un actionnaire défaillant peut être compensée ou retirée jusqu'à ce que tout montant dû au Compartiment (i.e. le Montant de Défaillance plus l'Intérêt de Défaillance) soit payé en totalité, sauf si l'Actionnaire Défaillant est un Investisseur Allemand Spécifié (tel que défini à l'article 12 des présents statuts). Afin d'éviter tout doute, en contrepartie de toute compensation de distributions par rapport au Montant de Défaillance d'un actionnaire défaillant, un tel actionnaire défaillant se verra émettre des actions au prix d'émission appliqué à la Catégorie de l'actionnaire défaillant pour l'appel de capitaux auquel l'actionnaire défaillant a fait défaut.

[...]»

Votes en faveur: 394.243.811 actions présentes ou représentées lors de l'assemblée générale.

Votes contre: 0 action présente ou représentée lors de l'assemblée générale.

Abstention: 0 action présente ou représentée lors de l'assemblée générale.

Par conséquent, cette résolution est adoptée par 394.243.811 votes sur un total de 394.243.811 votes.

Troisième résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier l'article 23 des statuts de la Société relatif à la liquidation d'un compartiment, au rachat obligatoire et à la liquidation d'une catégorie d'action.

L'article 23 sera rédigé comme suit:

« **Art. 23. Scission de compartiments et Clôture de compartiments ou de catégories d'actions.** Le Gérant peut décider, dans le cas d'un changement significatif de la situation politique, économique ou monétaire ou dans le but de réaliser une rationalisation économique, d'allouer les capitaux d'un Compartiment à un autre organisme de placement collectif luxembourgeois ou à tout autre compartiment d'un tel organisme de placement collectif (le «Nouveau Compartiment») et de requalifier les actions de la catégorie ou des catégories concernées comme des actions d'une autre catégorie (suite à une division ou une consolidation, si nécessaire, et au paiement de toute somme correspondant à un fraction de droit aux actionnaires). Le Gérant enverra un avis aux actionnaires concernés du Compartiment concerné avant la date effective de l'attribution de capital, en indiquant les raisons et contenant des informations concernant le nouvel organisme de placement collectif ou le nouveau compartiment de l'organisme de placement collectif luxembourgeois, un mois avant la date à laquelle la fusion devient effective afin que chaque actionnaire puisse demander le rachat à la valeur nette d'inventaire ou la conversion de ses actions, sans frais, durant cette période; les détenteurs de titres nominatifs recevront une notification écrite.

Outre ce pouvoir du Gérant, les actionnaires d'un Compartiment peuvent, aux conditions de quorum et de majorité définies dans l'Article 28 ci-dessous, et sous réserve de l'approbation du Gérant, décider d'attribuer tels actifs du Compartiment concerné à un autre organisme de placement collectif luxembourgeois ou à tout autre compartiment d'un tel organisme de placement collectif, selon la procédure d'attribution des actifs telle que décrite au paragraphe précédent.

Si la scission doit avoir lieu avec un fonds commun de placement, les actionnaires n'ayant pas voté ou ne s'étant pas prononcés en faveur d'une telle scission seront considérés comme ayant demandé le rachat de leurs actions, sauf en cas d'indication contraire adressée par écrit à la Société. Les avoirs qui n'auront pu être distribués à leurs bénéficiaires lors du rachat seront déposés auprès de la banque dépositaire, pour une période de neuf (9) mois; passé ce délai, ces avoirs seront déposés auprès de la Caisse de Consignation pour le compte des ayants droit.

Un Compartiment peut être liquidé à tout moment:

a. lorsque des actionnaires détenant au moins deux tiers des actions décident de liquider un tel Compartiment, sous réserve des conditions telles que décrites dans le Mémoire par rapport à ce Compartiment;

b. si le Gérant estime qu'une modification substantielle dans la situation politique, économique ou monétaire rend ce Compartiment illégal, irréalisable, inopportun ou non rentable de maintenir le Compartiment concerné ou pour une raison de rationalisation économique du Compartiment ou du Gérant et / ou de ses affiliés;

c. si une telle décision du Gérant est requise en vertu des lois luxembourgeoises; ou

d. si le Gérant estime que le total des actifs nets dans un Compartiment a diminué, ou n'a pas atteint le montant déterminé par le Gérant comme étant le niveau minimum pour que ce Compartiment soit géré d'une manière efficace économiquement.

En outre, le Gérant peut décider du rachat forcé d'une ou plusieurs catégories d'Actions dans tout Compartiment (mais pas de toutes les Catégories d'Actions) dans les circonstances suivantes:

a. si une telle décision est prise par des actionnaires représentant au moins deux tiers des actions de la ou des catégories concernées conformément aux lois luxembourgeoises;

b. si le Gérant estime qu'une modification substantielle dans la situation politique, économique ou monétaire rend la ou les Catégorie d'Actions concernées illégales, irréalisables, inopportunes ou non rentables ou pour une raison de rationalisation économique;

c. si une telle décision du Gérant est requise en vertu des lois luxembourgeoises; ou

d. si le Gérant estime que la valeur des actifs nets d'une Catégorie d'actions déterminée a diminuée, ou n'a pas atteint le montant déterminé par le Gérant comme étant le niveau minimum pour que cette Catégorie d'Actions soit gérée d'une manière efficace économiquement.

Suite à un tel rachat forcé le Gérant peut décider, le cas échéant, de liquider la catégorie concernée.

Pour donner effet à la décision de liquider un Compartiment ou procéder au rachat forcé de la ou des catégories d'actions concernées, le Gérant au nom du Compartiment concerné devra, conformément aux lois luxembourgeoises, adresser une notification écrite aux Actionnaires concernés avant la date effective de la liquidation ou du rachat forcé, qui indiquera les raisons et la procédure de la liquidation ou du rachat forcé.

Les actifs qui ne pourront pas être distribués aux actionnaires d'un Compartiment immédiatement à la liquidation de ce Compartiment ou lors du rachat forcé d'une catégorie d'actions, seront déposés auprès de la Banque Dépositaire (telle que définie à l'article 26 ci-après) jusqu'à ce que ces actifs puissent être distribués. Lorsque le Compartiment en cause est le dernier de la Société, les actifs qui ne peuvent être distribués à leurs bénéficiaires au moment de la mise en oeuvre du rachat seront déposés auprès de la banque dépositaire pour une période de neuf (9) mois; à l'issue d'une telle période, les actifs seront déposés auprès de la Caisse des Consignations pour le compte des personnes bénéficiaires.

Toutes les actions rachetées seront annulées.»

Votes en faveur: 342.137.500 actions présentes ou représentées lors de l'assemblée générale.

Votes contre: 0 action présente ou représentée lors de l'assemblée générale.

Abstention: 52.106.311 action présente ou représentée lors de l'assemblée générale.

Par conséquent, cette résolution est adoptée par 342.137.500 votes sur un total de 394.243.811 votes.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17.40 heures.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille Euros (EUR 2.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des même comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Colling, E. Viard, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher, A.C., le 1^{er} juin 2015. GAC/2015/4573. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 10 juin 2015.

Référence de publication: 2015087857/314.

(150100185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

Bantiger Invest Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 197.525.

— STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the 4th day of June,

Before the undersigned Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Iberia Industry Capital Group S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 51, route de Thionville, L-2611 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 181.825,

incorporated by a notarial deed of Maître Roger ARRENSDORF on 7 November 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 48, dated 7 January 2014,

hereby represented by Cécile Rechstein, lawyer, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal signed on 26 February 2015 and on 2 March 2015, which initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The aforementioned party is referred to hereafter as the «Sole Shareholder»,

Such appearing party, acting in the herein above stated capacity, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a «société à responsabilité limitée».

ARTICLES OF INCORPORATION

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name.

1.1 There is hereby established by the current owner of the Shares created hereafter and among all those who may become Shareholders in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the «Law») and by the present articles of incorporation (the «Articles»).

1.2 The company exists under the name of «Bantiger Invest Holding I S.à r.l.» (the «Company»).

1.3 The Company may have one shareholder (the «Sole Shareholder») or several shareholders (the «Shareholders»).

1.4 Any reference to the Shareholders in the Articles shall be a reference to the Sole Shareholder of the Company if the Company has only one shareholder.

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg- City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amending the Articles.

2.3 However, the Board of Managers of the Company (as defined hereafter) is authorized to transfer the registered office of the Company within the city of its registered office.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalized; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Managers.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition, holding or disposal, directly or indirectly, of participations and interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings or companies by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

3.2 The Company may provide any financial assistance to the undertakings or companies forming part of the group of the Company such as, among others, the provision of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.3 The Company may also use its funds to acquire and invest in real estate, intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

3.4 The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

3.5 Generally the Company may do all such other things as may appear to be incidental or conducive to the achievement of its corporate purpose.

3.6 In addition to the foregoing, the Company can perform all legal, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill its objects as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital and shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The share capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each (the «Shares» and each a «Share»).

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights. Each Share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of Shareholders.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own Shares by decisions of the Board of Managers subject to the availability of funds determined by the Board of Managers on the basis of relevant interim accounts.

5.5 All Shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the Shareholders' register in accordance with the applicable law.

Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of shares.

7.1 In case of a sole Shareholder, the Shares held by the sole Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III. - Management

Art. 8. Management.

8.1 The Company is managed by one manager (the «Sole Manager») or several managers appointed by a resolution of the Shareholders (the «Managers», each a «Manager»). If several Managers are appointed, they will constitute a board of managers (the «Board of Managers»). Any reference to the Managers or the Board of Managers in these Articles shall be a reference to the Sole Manager of the Company if the Company has only one Manager.

8.2 The Managers need not to be Shareholders. The Managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Shareholders.

8.3 The death or resignation of a Manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 9. Powers of the board of managers.

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of Managers, the Board of Managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 Unless otherwise decided by the general meeting of Shareholders, all powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager, or in case of plurality of Managers, of the Board of Managers.

Art. 10. Representation of the company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of Managers, bound by the joint signatures of any 2 (two) Managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of Managers, by the Board of Managers.

Art. 11. Delegation and agent of the board of managers.

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of Managers, the Board of Managers, may delegate his/her/its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of Managers, the Board of Managers, will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its mandate.

Art. 12. Meeting of the board of managers.

12.1 If there is only one Manager, that Sole Manager assumes all powers conferred to the Board of Managers and takes all decisions in writing.

12.2 In case of plurality of Managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any Manager. The Board of Managers may appoint a chairman amongst its members (the «Chairman»). The Chairman has a casting vote in case of ballot.

12.3 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the Managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.4 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing (by telegram or telefax, email or letter) another Manager as his/her/its proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him/her/it by phone to be confirmed in writing at a later stage. A Manager may represent more than one of his/her/its colleagues.

12.5 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a simple majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.6 The use of video-conferencing equipment and conference call initiated from Luxembourg shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using

this technology and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video or by telephone.

12.7 A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.8 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meetings.

12.9 Copies or excerpts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Art. 13. Liabilities of the managers.

13.1 The Manager(s) does(do) not assume, by reason of his/her/its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

13.2 The Company shall indemnify any Manager or officer, and his/her/its heirs, executors and administrators against expenses reasonably incurred by him/her/it in connection with any action, suit or proceeding to which he/she/it may be made a party by reason of him/her/it being or having been a Manager or officer of the Company, or, at his/her/its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he/she/it is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she/it shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he/she/it may be entitled.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

Art. 14. Powers of the sole shareholder / The general meeting of shareholders / Vote.

14.1 If there is only one Shareholder, the Sole Shareholder has all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

14.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of Shares which he/she/it owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his/her/its shareholding. All Shares have equal voting rights.

14.3 If all the Shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

14.4 If there are more than twenty-five (25) Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

14.5 If there are less than twenty-five (25) Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

14.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (by fax, e-mail or any similar means) an attorney who needs not to be a Shareholder.

14.7 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by a simple majority of the Shareholders (i.e. by Shareholders owning more than half of the share capital). However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

14.8 The Shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification (at their own expenses), and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

Chapter V. - Financial year, Distribution of profits

Art. 15. Financial year.

15.1 The financial year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, subject to the transitory provisions for the first financial year.

15.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or by the Board of Managers, as the case may be, who/which prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

15.3 Each Shareholder may inspect the above mentioned inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. Distribution of profits.

16.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five percent (5%) shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve reaches ten percent (10%) of the Company's issued share capital.

16.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by the Law and by these Articles, the Sole Manager, or the Board of Managers, as the case may be, shall propose that cash available for remittance be distributed.

16.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of article 14.7 above.

16.4 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager, or the Board of Managers, as the case may be, may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realized profits since the end of the previous financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s).

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. Dissolution, Liquidation.

17.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the Sole Shareholder or of one of the Shareholders.

17.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions and the present Articles of Incorporation, it being understood that in case of a Sole Shareholder, such Sole Shareholder may decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

17.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 18. Governing law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Subscription and payment

The share capital of the Company has been subscribed as follows:

Shares:

Iberia Industry Capital Group S.à r.l. 12,500 Shares

All the Shares have been fully paid-up, so that the sum of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) corresponding to the whole share capital of the Company is forthwith at the free disposal of the Company, as proved to the notary.

Transitory provision

The first financial year of the Company shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on 31 December 2015.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately ONE THOUSAND ONE HUNDRED EURO (EUR 1,100.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named party represented as stated above, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting of Shareholders, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 51, Route de Thionville, L-2611 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
2. The Sole Shareholder resolves to appoint as sole manager of the Company for an undetermined period:
 - Jeffrey Fenyo, born on 10 September 1969, in Ridgewood, United States of America, residing at 31, Calle Palafox, 2D, E- 28010 Madrid, Spain.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, he/she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, quatre juin,

Par-devant le notaire soussigné, Maître Roger Arrensdorff, résidant à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

Iberia Industry Capital Group S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 51, route de Thionville à Luxembourg L-2611, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181.825, constituée par acte notarié de Maître Roger ARRENSDORF en date du 7 novembre 2013, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 48, page 2262 en date du 7 janvier 2014,

représentée par Cécile Rechstein, Avocate à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée par acte sous seing privé en date des 26 février 2015 et 2 mars 2015, qui, paraphée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La partie susmentionnée est désignée ci-après comme l'«Associé Unique»,

Laquelle comparante, agissant en-dite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée et dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

STATUTS

Titre I^{er} . - Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Nom.

1.1 Il est ici établi par le détenteur actuel des Parts Sociales créées ci-après et entre tous ceux qui deviendront Associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (ci-après les «Statuts»).

1.2 La société adopte la dénomination de «Bantiger Invest Holding I S.à r.l.» (la «Société»).

1.3 La Société peut avoir un seul associé (l'«Associé Unique») ou plusieurs associés (les «Associés»).

1.4 Toute référence aux Associés dans les Statuts fera référence à l'Associé Unique de la Société si la Société a seulement un associé.

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers tout-autre commune à l'intérieur du Grand Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire de ses Associés délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Cependant, le Conseil de Gérance de la Société (comme défini ci-après) est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la commune du siège social.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social de la Société pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Conseil de Gérance.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est l'acquisition, la détention ou la disposition, directe ou indirecte, par tous moyens, de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises ou des sociétés luxembourgeoises et/ou étrangères et l'administration, le développement et la gérance de ces intérêts ou de ces participations.

3.2 La Société peut apporter toute assistance financière aux entreprises ou sociétés appartenant au groupe de la Société tel que, notamment, l'attribution de prêts et l'octroi de garanties ou de sûretés, sous quelque forme que ce soit, étant entendu que la Société ne pourra conclure aucune transaction ayant pour finalité de l'engager dans une quelconque activité pouvant être considérée comme étant une activité réglementée du secteur financier.

3.3 La Société peut également utiliser ses fonds afin d'acquérir et d'investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre bien mobilier ou immobilier, sous quelque forme que ce soit.

3.4 La Société peut conclure des emprunts de tout type et sous quelque forme que ce soit et émettre, sur une base privée, des obligations, des billets à ordre ou d'autres instruments de dette similaires.

3.5 De façon générale, la Société peut accomplir toute autre opération nécessaire ou utile à l'accomplissement de son objet social.

3.6 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toute opération ou investissement légal, technique ou financier et en général toute transaction nécessaire ou utile à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II. - Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social est fixé à 12.500,- EUR (douze mille cinq cents Euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales, d'une valeur nominale de 1,- EUR (un Euro) chacune (les «Parts Sociales» et chacune la «Part Sociale»).

5.2 En complément du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux. Chaque Part Sociale a droit à un vote lors des réunions des assemblées ordinaires et extraordinaires des Associés.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales par décision du Conseil de Gérance sous réserve de la disponibilité des fonds déterminée par le Conseil de Gérance sur base des comptes intermédiaires.

5.5 Toutes les Parts Sociales sont nominatives, au nom d'une personne en particulier, et inscrites dans le registre des Associés en conformité avec la loi applicable.

Art. 6. Indivisibilité des parts sociales. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Transfert des parts sociales.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre III. - Gérance

Art. 8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un gérant (le «Gérant Unique») ou plusieurs gérants nommés par une résolution des Associés (les «Gérants», chacun un «Gérant»). Si plusieurs Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»). Toute référence aux Gérants du Conseil de Gérance dans les présents Statuts fera référence au Gérant Unique de la Société si la Société n'a qu'un Gérant.

8.2 Les Gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les Gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associés.

8.3 La mort ou la démission d'un Gérant, pour quelque raison que ce soit, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance aura tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société et pourvu que les conditions du présent article aient été respectées.

9.2 Sauf lorsque décidé autrement par l'assemblée générale des Associés, tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 10. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée, dans l'hypothèse d'un Gérant Unique, par la seule signature du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par la signature conjointe de deux (2) Gérants ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué, dans l'hypothèse d'un Gérant Unique, par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par le Conseil de Gérance.

Art. 11. Délégation et agent du conseil de gérance.

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de tout mandataire ad hoc, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un Gérant, le Gérant Unique détient tous les pouvoirs conférés au Conseil de Gérance et prend toutes les décisions par écrit.

12.2 En cas de pluralité de Gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance peut nommer un Président parmi ses membres (le «Président»). La voix du Président est prépondérante en cas de partage.

12.3 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les Gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux exigences et formalités de convocation.

12.4 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance en nommant par écrit (télégramme ou fax, e-mail ou lettre) un autre Gérant, en tant que mandataire. Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure. Un Gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

12.5 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité simple de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.6 L'utilisation de la vidéo conférence et de la conférence téléphonique initiée depuis Luxembourg est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie et chaque Gérant participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via la vidéo ou le téléphone.

12.7 Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.8 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux réunions.

12.9 Des extraits ou copies seront certifiés par tout Gérant ou par toute personne désignée par un Gérant ou pendant une réunion du Conseil de Gérance.

Art. 13. Responsabilité des gérants.

13.1 Le(s) Gérant(s) n'est (ne sont) pas responsable(s) personnellement en raison de leur position du fait des engagements régulièrement pris au nom de la Société. Les Gérants sont des agents autorisés et sont par conséquent responsables seulement de l'exécution de leur mandat.

13.2 La Société doit indemniser tout Gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, pour les dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions, procès ou procédures auxquels il aura été partie en raison de son mandat de gérant de la Société ou de fondé de pouvoir, ou à sa requête, de toute autre entité dont la Société est un associé ou un créancier et pour laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, sauf le cas où, dans pareils actions, procès ou procédures, il serait finalement condamné pour négligence, faute, manquement volontaire; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera octroyée que si la Société est informée par son avocat-conseil que l'administrateur, gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à l'indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits dont il pourrait bénéficier.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 14. Pouvoirs de l'associé unique/L'assemblée générale des associés / Votes.

14.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé Unique exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

14.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de Parts Sociales détenues. Chaque Associé possède des droits de vote proportionnels avec le nombre de Parts Sociales détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

14.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans préavis.

14.4 S'il y a plus de vingt-cinq (25) Associés, les décisions des Associés doivent être prises lors des réunions convoquées conformément aux dispositions légales applicables.

14.5 S'il y a moins de vingt-cinq (25) Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote par écrit.

14.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

14.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises qu'à la condition qu'elles soient adoptées par une majorité simple des Associés (i.e. par des Associés détenant plus de la moitié du capital social). Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptées que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve de toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requiert l'unanimité.

14.8 Les Associés sont autorisés à participer à la réunion par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification (à leurs propres frais), et sont réputés présents, pour les conditions de quorum et de majorité.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Titre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. Année sociale.

15.1 L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année, sous réserve des dispositions transitoires pour la première année sociale.

15.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou par le Conseil de Gérance, le cas échéant, qui prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

15.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

Art. 16. Répartition des bénéfices.

16.1 Du bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pourcent (5%) seront prélevés et alloués à la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pourcent (10%) du capital social souscrit ou émis de la Société.

16.2 Dans la mesure où des fonds sont disponibles pour être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la Loi que de ces Statuts, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance, le cas échéant, pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

16.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'article 14.7 ci-dessus.

16.4 Nonobstant les dispositions précédentes, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance, le cas échéant, peut décider de payer des dividendes intérimaires aux Associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes portées en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par le ou les Associé(s).

Titre VI. - Dissolution, Liquidation.

Art. 17. Dissolution, Liquidation.

17.1 La Société ne sera pas dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité ou de faillite de l'Associé Unique ou de l'un de ses Associés.

17.2 La liquidation de la Société sera décidée par l'assemblée générale des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables et les présents Statuts, étant entendu que dans l'hypothèse d'un Associé Unique, un tel Associé Unique pourra décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en assumant personnellement tous les actifs et passifs, connus ou inconnus de la Société.

17.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII. - Loi applicable

Art. 18. Loi applicable. La Loi trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Souscription et paiement

Le capital social de la Société a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

Iberia Industry Capital Group S.à r.l. 12.500 Parts Sociales

Chacune des Parts Sociales a été intégralement payée, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) correspondant à l'intégralité du capital de la Société se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Disposition transitoire

La première année sociale de la Société commencera au jour de la constitution de la Société et se terminera au 31 décembre 2015.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à MILLE CENT EUROS (EUR 1.100,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie susmentionnée, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée des Associés, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société sera au 51, Route de Thionville, L-2611 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;
2. L'Associé Unique décide de nommer comme gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:

- Jeffrey Fenyo, né le 10 septembre 1969, à Ridgewood, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 31, Calle Palafox, 2D, E-28010 Madrid, Espagne.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, elle a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Signé: RECHSTEIN, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 5 juin 2015. Relation: 1LAC / 2015 / 17481. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 11 juin 2015.

Référence de publication: 2015087764/464.

(150100655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

Ontex II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 153.343.

Ontex II-A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 153.882.

—
JOINT MERGER PROPOSAL

This joint merger proposal is made on 8 June 2015 by and between (the "Joint Merger Proposal"):

(1) Ontex II S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of two hundred eighty-four million four hundred ninety-three thousand three hundred seventy-one euro seventy-two cent (EUR 284,493,371.72) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153343 (the "Absorbing Company") and incorporated following a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, of 25 May 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1458 of 16 July 2010 whose articles of incorporation have for the last time been amended following a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, of 1 July 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2754 of 6 October 2014; and

(2) Ontex II-A S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of two hundred eighty-two million two hundred twenty-six thousand two hundred eight euro sixty-seven cent (EUR 282,226,208.67) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153882 (the "Absorbed Company" and, together with the Absorbing Company, the "Merging Companies") and incorporated following a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, of 18 June 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1592 of 5 August 2010 whose articles of incorporation have for the last time been amended following a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, of 1 July 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2599 of 25 September 2014.

It is agreed as follows:

In this Joint Merger Proposal, save where the context otherwise requires the singular includes the plural and vice versa and reference to any gender includes a reference to all other genders.

1. Absorbing Company. The Absorbing Company exists under the name of Ontex II S.à r.l. and is a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153343.

The Absorbing Company's corporate object is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio and the provision of services (of whatsoever description) to any group company. The Absorbing Company may participate in the establishment and development of any financial industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of granting security interests, giving loans, guarantees or other financial or advisory services to subsidiaries or affiliated companies. The Absorbing Company may borrow or otherwise incur indebtedness in any form (including, without limitation, loan notes, bonds and other debt securities). In general, the Absorbing Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose. The Absorbing Company shall not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business licence under Luxembourg law without due authorisation under Luxembourg law.

The subscribed share capital of the Absorbing Company is set at two hundred eighty-four million four hundred ninety-three thousand three hundred seventy-one euro seventy-two cent (EUR 284,493,371.72) represented by:

- twenty-eight billion thirteen million four hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety (28,013,499,990) ordinary A shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each,
- thirteen million four hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety (13,499,990) ordinary B shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each,
- thirteen million four hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety (13,499,990) ordinary C shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each,
- thirteen million four hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety (13,499,990) ordinary D shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each,
- thirteen million four hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety (13,499,990) ordinary E shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each,
- three hundred and seventy-four million six hundred and three thousand four hundred and forty-nine (374,603,449) preference shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each,
- two million three hundred and twenty-two thousand one hundred and twelve (2,322,112) sweet A1 shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each,
- one million five hundred and forty-eight thousand and seventy-five (1,548,075) sweet A2 shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each,
- four hundred and eighty-three thousand seven hundred and seventy-three (483,773) sweet A3 shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each,
- two hundred and ninety-two thousand eight hundred and forty-nine (292,849) sweet A4 shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each,
- four hundred and seventy-nine thousand two hundred and eight (479,208) sweet A5 shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each,
- two hundred and thirty-nine thousand six hundred and four (239,604) sweet A6 shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each,
- two hundred and thirty-nine thousand six hundred and four (239,604) sweet A7 shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each,
- two hundred and ninety-two thousand eight hundred and forty-nine (292,849) sweet A8 shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each,
- one hundred and thirty-three thousand one hundred and thirteen (133,113) sweet A9 shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each,
- one hundred and eighty-six thousand three hundred and fifty-nine (186,359) sweet A10 shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each,
- two hundred and ninety-two thousand eight hundred and forty-nine (292,849) sweet A11 shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each,
- one hundred and thirty-three thousand one hundred and thirteen (133,113) sweet A12 shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each,
- twenty-six thousand six hundred and twenty-three (26,623) sweet A13 shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each,
- twenty-six thousand six hundred and twenty-three (26,623) sweet A14 shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each,
- twenty-six thousand six hundred and twenty-three (26,623) sweet A15 shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each,
- twenty-six thousand six hundred and twenty-three (26,623) sweet A16 shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, and

- four hundred and eighty-three thousand seven hundred and seventy-three (483,773) sweet A17 shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all entirely subscribed for and fully paid up.

2. Absorbed Company. The Absorbed Company exists under the name of Ontex II-A S.à r.l. and is a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153882.

The Absorbed Company's corporate object is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio and the provision of services (of whatsoever description) to any group company. The Absorbed Company may participate in the establishment and development of any financial industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of granting security interests, giving loans, guarantees or other financial or advisory services to subsidiaries or affiliated companies. The Absorbed Company may borrow or otherwise incur indebtedness in any form (including, without limitation, loan notes, bonds and other debt securities). In general, the Absorbed Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose. Provided always that the Absorbed Company shall not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business licence under Luxembourg law without due authorisation under Luxembourg law.

The subscribed share capital of the Absorbed Company is set at two hundred eighty-two million two hundred twenty-six thousand two hundred eight euro sixty-seven cent (EUR 282,226,208.67) represented by twenty-eight billion two hundred twenty-two million six hundred twenty thousand eight hundred sixty-seven (28,222,620,867) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, which are fully paid up.

3. Merger. The Absorbing Company contemplates to merge with and absorb the Absorbed Company under the simplified procedure regime (the "Merger") provided for in articles 278 to 280 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, (the "Law"), subject to the condition precedent of the merger by absorption of Ontex III S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153348 by the Absorbed Company becoming effective (the "Condition Precedent").

4. Effective Date of the Merger. The Merger will be realised on the day where the extraordinary general meetings of shareholders of the Absorbing Company and of the Absorbed Company will have approved the Merger in accordance with Article 272 of the Law, subject to the prior satisfaction of the Condition Precedent (the "Effective Date").

The Merger shall be effective vis-à-vis third parties on the day of publication of the minutes of the extraordinary general meetings of the shareholders of the Absorbing Company and of the Absorbed Company approving the Merger in accordance with Article 273 of the Law.

For accounting purposes, the operations of the Absorbed Company shall be treated as being carried out on behalf of the Absorbing Company as from 1 January 2015 at 0:00 hours.

5. Financial accounts. The Absorbing Company's annual accounts for the last three years have been approved by the shareholder of the Absorbing Company and deposited with the Luxembourg Register of Commerce and Companies.

The Absorbed Company's annual accounts for the last three years have been approved by the shareholder of the Absorbed Company and deposited with the Luxembourg Register of Commerce and Companies.

6. Assets and liabilities contributed. Pursuant to the Merger, the Absorbed Company, following its dissolution without liquidation, transfers all its assets and liabilities, including for the avoidance of doubt with any encumbrances or charges thereon, to the Absorbing Company. The assets and liabilities are transferred at accounting book value on the Effective Date.

7. Merger formalities. The Absorbing Company shall carry out all formalities including such announcements as are prescribed by law, which are necessary or useful to carry out and to effect the Merger and to transfer and assign the assets and liabilities of the Absorbed Company in accordance with article 274 of the Law.

8. Advantages granted to the managers and the auditors. No special advantages have been or shall be granted in connection with the Merger to the members of the board of managers and / or the auditors of the Merging Companies.

The mandate of the managers and of the auditors of the Absorbed Company will come to an end on the Effective Date.

9. Instruments issued by the Merging Companies. Other than its shares, neither of the Merging Companies has issued any bonds or other financial instruments.

10. Consultation of documentation. All the shareholders of the Merging Companies are entitled to inspect the documents specified in article 267, paragraph 1 (a), (b) and (c) of the Law at the respective registered office of the Merging Companies at least one month as from the publication of this Joint Merger Proposal in the Memorial C, Recueil des Sociétés et

Associations. The documents referred to under this paragraph are the Joint Merger Proposal, the annual accounts (including, as the case may be, the annual reports on such accounts) of the Merging Companies for the past three financial years.

Each shareholder may obtain a copy of the above referred documents upon request and free of charge.

11. General meeting of shareholders of the Absorbing Company and the Absorbed Company. According to Article 263 (1) of the Law, the Merger requires the approval by the general meetings of shareholders of each of the Merging Companies. Extraordinary general meetings of the Absorbed Company and of the Absorbing Company will be convened to be held not earlier than one month following the publication of this Joint Merger Proposal in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations in order to deliberate and to resolve on the Joint Merger Proposal.

12. Dissolution of the Absorbed Company. The Merger will result in the dissolution without liquidation of the Absorbed Company as of the Effective Date.

13. Corporate records of the Absorbed Company. All corporate documents, files and records of the Absorbed Company shall be kept at the registered office of the Absorbing Company for the duration prescribed by law.

14. Share capital of the Absorbing Company following the Merger. The Merger will not entail a modification of the share capital of the Absorbing Company.

15. Expenses. The expenses, costs, fees and charges resulting from the Merger shall be borne by the Absorbing Company.

The present is worded in English followed by a French version. In case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

Le projet commun de fusion est fait le 8 juin 2015 par et entre (le «Projet Commun de Fusion»):

(1) Ontex II S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de deux cent quatre-vingt-quatre million quatre cent quatre-vingt-treize mille trois cent soixante-onze euros soixante-douze cents (EUR 284.493.371,72), et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153343 (la «Société Absorbante») et constituée suivant un acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 25 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1458 du 16 juillet 2010, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 1^{er} juillet 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2754, en date du 6 octobre 2014,

(2) Ontex II-A S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de deux cent quatre-vingt-deux million deux cent vingt-six mille deux cent huit euros soixante-sept cents (EUR 282,226,208.67), et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153882 (la «Société Absorbée») et, collectivement avec la Société Absorbante, les «Sociétés Fusionnantes») et constituée suivant un acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 18 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1592 du 5 août 2010, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 1^{er} juillet 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2599, en date du 25 septembre 2014.

Il est convenu ce qui suit:

Dans ce Projet Commun de Fusion, sauf si le contexte en exige le contraire les mots au singulier comprennent ceux au pluriel et vice versa et toute référence à un genre comprend une référence à tous les autres genres.

1. La Société Absorbante. La Société Absorbante existe sous le nom de Ontex II S.à r.l. et revêt la forme d'une société à responsabilité limitée ayant son siège social 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153343.

La Société Absorbante a pour objet la détention de parts, sous quelque forme que ce soit, au Luxembourg et dans des sociétés étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière, ainsi que le transfert moyennant vente, échange ou autrement de titres, bons, obligations, billets à ordre et autres valeurs de toutes sortes; la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille et la fourniture de services (de n'importe quelle description) à toute group company.

La Société Absorbante peut participer à l'établissement et au développement de toutes entreprises financières, industrielles ou commerciales et peut fournir toute assistance au moyen d'accord de droit de sûreté, d'octroi de prêts, de garantie ou autres services financiers ou de conseil à des succursales ou à des filiales. La Société Absorbante peut emprunter ou autrement s'endetter sous toute forme (y compris sans limitation aucune, billets à ordres, obligations et autres nantissements d'une dette). En général, la Société Absorbante peut prendre toute mesure de commande, de supervision et exécuter toute opération financière, meuble ou immeuble, commerciale et industrielle, qu'elle retiendra utile pour l'accomplissement et la réalisation de son objectif. Sous réserve, toujours, que la Société Absorbante ne conclue aucune transaction pouvant

constituer une activité réglementée d'ordre financier ou exiger une licence commerciale sous la législation luxembourgeoise sans être dûment autorisée par cette dernière.

Le capital social souscrit de la Société Absorbante est fixé à deux cent quatre-vingt quatre millions quatre cent quatre-vingt treize mille trois cent soixante onze euros soixante-douze cents (EUR 284.493.371,72), représenté par:

- vingt-huit milliards treize millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix (28.013.499.990) parts ordinaires A, d'une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune,
- treize millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix (13.499.990) parts ordinaires B, d'une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune,
- treize millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix (13.499.990) parts ordinaires C, d'une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune,
- treize millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix (13.499.990) parts ordinaires D, d'une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune,
- treize millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix (13.499.990) parts ordinaires E, d'une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune,
- trois cent soixante-quatorze millions six cent trois mille quatre cent quarante-neuf (374,603,449) parts privilégiées, d'une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune,
- deux millions trois cent vingt-deux mille cent douze (2.322.112) parts sweet A1, d'une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune,
- un million cinq cent quarante-huit mille soixante-quinze (1.548.075) parts sweet A2, d'une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune,
- quatre cent quatre-vingt-trois mille sept cent soixante-treize (483.773) parts sweet A3, d'une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune,
- deux cent quatre-vingt-douze mille huit cent quarante-neuf (292.849) parts sweet A4, d'une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune,
- quatre cent soixante-dix-neuf mille deux cent huit (479.208) parts sweet A5, d'une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune,
- deux cent trente-neuf mille six cent quatre (239.604) parts sweet A6, d'une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune,
- deux cent trente-neuf mille six cent quatre (239.604) parts sweet A7, d'une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune,
- deux cent quatre-vingt-douze mille huit cent quarante-neuf (292.849) parts sweet A8, d'une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune,
- cent trente-trois mille cent treize (133.113) parts sweet A9, d'une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune,
- cent quatre-vingt-six mille trois cent cinquante-neuf (186.359) parts sweet A10, d'une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune,
- deux cent quatre-vingt-douze mille huit cent quarante-neuf (292.849) parts sweet A11, d'une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune,
- cent trente-trois mille cent treize (133.113) parts sweet A12, d'une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune,
- vingt-six mille six cent vingt-trois (26.623) parts sweet A13, d'une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune,
- vingt-six mille six cent vingt-trois (26.623) parts sweet A14, d'une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune,
- vingt-six mille six cent vingt-trois (26.623) parts sweet A15, d'une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune,
- vingt-six mille six cent vingt-trois (26.623) parts sweet A16, d'une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune,
- quatre cent quatre-vingt-trois mille sept cent soixante-treize (483.773) parts sweet A17, d'une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune,

étant toutes intégralement souscrites et intégralement libérées.

2. La Société Absorbée. La Société Absorbée existe sous le nom de Ontex II-A S.à r.l. et revêt la forme d'une société à responsabilité limitée ayant son siège social 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153882.

La Société Absorbée a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toutes autres manières, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toutes autres manières de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toute espèce, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille et la fourniture de services (de quelque description que ce soit) à toute société du groupe. La Société Absorbée peut participer à l'établissement et au développement

de toute entreprise financière, industrielle ou commerciale et peut prêter assistance par voie d'octroi de sûretés, d'octroi de prêts, garanties ou autres services de conseil ou financiers aux sociétés filiales ou affiliées. La Société peut emprunter ou autrement s'endetter sous quelque forme que ce soit (y compris, sans limitation, les emprunts obligataires, obligations et autres instruments de dette). En général, la Société Absorbée elle peut prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et procéder à toute opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, y compris l'acquisition d'immobilisations corporelles et de l'immobilier, qu'elle jugera utile à la réalisation et au développement de son objet social. Sous réserve, toujours, que la Société Absorbée n'entre dans aucune transaction pouvant constituer une activité réglementée du secteur financier ou exiger une licence commerciale en vertu de la législation luxembourgeoise sans être dûment autorisée par législation luxembourgeoise.

Le capital social souscrit de la Société Absorbée est fixé à deux cent quatre-vingt-deux millions deux cent vingt-six mille deux cent huit euros soixante-sept cents (EUR 282.226.208,67), représenté par vingt-huit milliards deux cent vingt-deux millions six cent vingt mille huit cent soixante-sept (28.222.620.867) parts sociales, d'une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes entièrement libérées.

3. Fusion. La Société Absorbante prévoit de fusionner et d'absorber la Société Absorbée selon la procédure de fusion simplifiée (la «Fusion») prévue aux Articles 278 à 280 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») sous réserve de la condition suspensive de la réalisation de la fusion par absorption de Ontex III S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, rue du Fossé; L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153348 par la Société Absorbée (la «Condition Préalable»).

4. Date de Prise d'Effet de la Fusion. La Fusion sera réalisée le jour de l'approbation, par les assemblées générales extraordinaires des associés de la Société Absorbée et de la Société Absorbante, de la Fusion conformément à l'Article 272 de la Loi, sous réserve de la réalisation de la Condition Préalable (la «Date de Prise d'Effet»).

La Fusion sera effective vis-à-vis des tiers le jour de la publication des procès-verbaux des assemblées générales extraordinaires des associés de la Société Absorbante et de la Société Absorbée approuvant la Fusion conformément à l'Article 273 de la Loi.

Pour des besoins comptables, les opérations de la Société Absorbée seront traitées comme étant accomplies pour le compte de la Société Absorbante à compter du 1^{er} janvier 2015 à 0.00 heures.

5. Comptes annuels. Les comptes annuels de la Société Absorbante pour les trois derniers exercices ont été approuvés par l'associé de la Société Absorbante et déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Les comptes annuels de la Société Absorbée pour les trois derniers exercices ont été approuvés par l'associé de la Société Absorbée et déposés au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

6. Actifs et passif apportés. En conséquence de la Fusion, la Société Absorbée, suivant sa dissolution sans liquidation, transmet tous ses actifs et son passif, incluant, pour éviter toute incertitude, tous les droits et charges les grevant, à la Société Absorbante. Les actifs et le passif sont transmis à la valeur comptable à la Date de Prise d'Effet.

7. Formalités liées à la Fusion. La Société Absorbante devra exécuter elle-même toutes les formalités incluant les publications telles que prescrites par la loi, qui sont nécessaires ou utiles à l'exécution et à la prise d'effet de la Fusion et à la transmission et la cession des actifs et du passif de la Société Absorbée conformément à l'article 274 de la Loi.

8. Avantages accordés aux gérants et aux auditeurs. Il n'est pas accordé ou il ne sera pas accordé d'avantages spéciaux en lien avec la Fusion aux membres du conseil de gérance et/ou auditeurs des Sociétés Fusionnantes.

Le mandat des gérants et des auditeurs de la Société Absorbée viendront à échéance le jour de la Date de Prise d'Effet.

9. Instruments émis par les Sociétés Fusionnantes. A part ses parts sociales, aucune des Sociétés Fusionnantes n'a émis d'obligations ou autres instruments financiers.

10. Consultation de la documentation. Tous les associés des Sociétés Fusionnantes ont le droit d'inspecter les documents mentionnés à l'article 267, alinéa 1 (a), (b) et (c) de la Loi au siège social respectif des Sociétés Fusionnantes à compter de la publication de ce Projet Commun de Fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les documents mentionnés dans cet alinéa sont le Projet Commun de Fusion, les comptes annuels (y compris, le cas échéant les rapports annuels sur ces comptes) des Sociétés Fusionnantes pour les trois derniers exercices comptables.

Chaque associé peut obtenir copie des documents mentionnés ci-dessus sur demande et gratuitement.

11. Assemblée générale des associés de la Société Absorbante et de la Société Absorbée. Conformément à l'Article 263 (1) de la Loi, la Fusion nécessite l'approbation par les assemblées générales des associés de chacune des Sociétés Fusionnantes. Les assemblées générales extraordinaires de la Société Absorbée et de la Société Absorbante seront convoquées pour être tenues au plus tôt un mois suivant la publication du Projet Commun de Fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations afin de délibérer et adopter des résolutions relatives au Projet Commun de Fusion.

12. Dissolution de la Société Absorbée. La Fusion entraînera la dissolution sans liquidation de la Société Absorbée à partir de la Date de Prise d'Effet.

13. Documents sociaux de la Société Absorbée. Tous les documents sociaux, livres et documents comptables de la Société Absorbée seront conservés au siège social de la Société Absorbante pour la durée prescrite par la Loi.

14. Capital social de la Société Absorbante à l'issue de la Fusion. La Fusion n'entraînera pas de modification du capital social de la Société Absorbante.

15. Frais. Tous les frais, dépenses, honoraires et charges résultant de la Fusion devront être supportés par la Société Absorbante.

Le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Référence de publication: 2015088276/324.

(150101082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

KFA Holdings Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 180.730.

In the year two thousand and fifteen, on the first day of June,
before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

CCP Credit Acquisition Holdings Cayman, L.P., an exempted limited partnership, incorporated and existing under the laws of Cayman Islands, registered with the Cayman trade and companies register under registration number OG-37505 having its registered office at 89, Nexus Way, KY-KY1-9007 Grand Cayman ("CCP Credit"),

hereby represented by Mr Frank Stolz-Page, residing professionally in Mondorf-les-Bains,

by virtue of a proxy under private seal given in New York, on May 29, 2015,

and

Centerbridge Special Credit Partners II, L.P., a limited partnership governed by the laws of the State of Delaware, having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America ("Centerbridge Special Credit", and together with CCP Credit, the "Shareholders"),

hereby represented by Mr Frank Stolz-Page, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given in New York, on May 29, 2015.

The said proxies shall be annexed to the present deed.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record that the Shareholders are the only shareholders of KFA Holdings Luxco S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary, dated 30 September 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2897 of 18 November 2013 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 180.730 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The Shareholders, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1 To approve the change of status of the Company from a company with a holding company corporate purpose (SO-PARFI) into a company having the status of a securitization company (société de titrisation) within the meaning of the law of 22 March 2004 on securitization (the "Securitization Law").

2 To fully restate the articles of association of the Company in order to reflect the above, and in particular amend the corporate object of the Company, which shall read as follows:

"The object of the Company is to enter into one or more securitization transactions within the meaning of the Securitization Law and the Company may, in this context, assume risks, existing or future, relating to the holding of assets, whether movable or immovable, tangible or intangible, as well as risks resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis. The Company may assume those risks by acquiring the assets, guaranteeing the obligations or by committing itself in any other way. The Company may issue shares, notes, bonds, debentures and any kind of equity or debt securities whose value or yield depend on those risks. The Company may borrow in any form within the limits of the Securitization Law.

The Company may, in this same context, acquire, invest in, hold and dispose of loans, stocks, bonds, debentures, obligations, notes, advances, shares, and other securities in compliance with the provisions of the Laws, it being understood that the Company may not issue securities to the public.

The Company may give guarantees and grant pledges, mortgages or any other types of security interests over all or some of its assets within the limits of the Securitization Law.

The Company may freely dispose of, and assign its assets on such terms as determined by the board of managers or the sole manager, as the case may be.

The Company may perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil and develop its purpose, as well as, all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.”

3 Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to approve the change of status of the Company from a company with a holding company corporate purpose (SOPARFI) into a company having the status of a securitization company (société de titrisation) within the meaning of the Securitization Law.

Second resolution

The Shareholder resolved to fully restate the articles of association of the Company, which shall read as follows:

“Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the “Company”) which shall have the status of a securitization company (société de titrisation) within the meaning of the law of March 22, 2004 on securitization (the “Securitization Law”) and shall be subject to and governed by the Securitization Law and the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, (together the “Laws”), and by the present articles of incorporation (the “Articles of Incorporation”).

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of “KFA Holdings Luxco S.à r.l.”.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager (s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The object of the Company is to enter into one or more securitization transactions within the meaning of the Securitization Law and the Company may, in this context, assume risks, existing or future, relating to the holding of assets, whether movable or immovable, tangible or intangible, as well as risks resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis. The Company may assume those risks by acquiring the assets, guaranteeing the obligations or by committing itself in any other way. The Company may issue shares, notes, bonds, debentures and any kind of equity or debt securities whose value or yield depend on those risks. The Company may borrow in any form within the limits of the Securitization Law.

The Company may, in this same context, acquire, invest in, hold and dispose of loans, stocks, bonds, debentures, obligations, notes, advances, shares, and other securities in compliance with the provisions of the Laws, it being understood that the Company may not issue securities to the public.

The Company may give guarantees and grant pledges, mortgages or any other types of security interests over all or some of its assets within the limits of the Securitization Law.

The Company may freely dispose of, and assign its assets on such terms as determined by the board of managers or the sole manager, as the case may be.

The Company may perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil and develop its purpose, as well as, all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Death, Suspension of civil rights, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder The incapacity, death, suspension of civil rights, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the “Chairman”). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the “Secretary”).

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in the city of Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Managers' Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any Manager, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 17. Approved Statutory Auditors. The accounts of the Company shall be audited by an approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé) to be appointed by the sole Manager or, if the Company is managed by more than one manager, the Board of Managers of the Company in accordance with article 48 of the Securitization Law.

Chapter IV. Shareholders

Art. 18. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders, of which one must be held where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on the first day of the month of June.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Other General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 22. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 23. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 24. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority

requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 25. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 26. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 27. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 28. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

For tax purposes only, profits accrued by the Company shall result in an immediate and irrevocable commitment, booked in accordance with article 89 c) of the Securitization Law as a tax deductible item to the shareholders, regardless of the actual date of payment by the Company of the proceeds so committed.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable law

Art. 30. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and the Securitization Law."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand five hundred euro (EUR 2,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le premier jour du mois de juin,

par-devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

CCP Credit Acquisition Holdings Cayman, L.P., un «exempted limited partnership» régi par les lois des Iles Caïmans, immatriculé auprès du registre des Iles Caïmans sous le numéro OG-37505 et ayant son siège social au 89 Nexus Way, Camana Bay, KY1-9007 Grand Cayman («CCP Credit»),

représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New York, en date du 29 mai 2015,

Centerbridge Special Credit Partners II, L.P., un «limited partnership» régi par les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801 («Centerbridge Special Credit», et avec CCP Credit, les «Associés»),

représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New York, en date du 29 mai 2015.

Les précité procurations resteront annexées aux présentes.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter que les Associés sont les seuls associés de KFA Holdings Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-), dont le siège social est au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 30 septembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2897 du 18 novembre 2013, et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.730 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

Les Associés, représentés comme ci-dessus indiqué, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1 Approbation du changement du statut de la Société d'une société de participations financières (SOPARFI) en société de titrisation au sens de la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation (la «Loi sur la Titrisation»).

2 Refonte intégrale des statuts de la Société pour refléter la résolution ci-dessus, et en particulier modification de l'objet social de la Société, qui sera rédigé comme suit:

«L'objet de la Société est de conclure une ou plusieurs opérations de titrisation au sens de la Loi sur la Titrisation et la Société peut, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futurs, liés à la possession d'actifs qu'ils soient mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels, ainsi que les risques découlant d'obligations assumés par des tiers ou inhérents à la totalité ou à une partie des activités réalisées par des tiers, dans une ou plusieurs transactions ou de façon continue. La Société peut assumer ces risques par l'acquisition de biens, l'octroi de garanties des obligations ou en s'engageant par tout autre moyen. La Société peut émettre des parts sociales, des titres, des obligations, des emprunts obligataires et toute sorte de titres ou de dette dont la valeur ou le rapport dépend de ces risques. La Société peut réaliser des emprunts sous toute forme dans les limites autorisées par la Loi sur la Titrisation.

La Société peut, dans ce même contexte, acquérir, investir dans, détenir et disposer des prêts, valeurs mobilières, titres, actifs, obligations, billets à ordre, avances, parts sociales, et autres valeurs mobilières conformément aux dispositions des Lois, étant entendu que la Société ne peut pas émettre des titres au public.

La Société peut octroyer des garanties et des gages, des emprunts hypothécaires ou tout autres types de sûretés sur la totalité ou sur une partie de ses actifs dans les limites autorisées par la Loi sur la Titrisation.

La Société peut librement disposer de, et transférer ses actifs, suivant les modalités déterminées par le conseil de gérance ou le gérant unique, selon le cas.

La Société peut exercer tous investissements ou opérations de nature juridique, commerciale, technique ou financière, et en général, toutes transactions nécessaires ou utiles au développement de son objet social, ainsi que toutes les opérations liées directement ou indirectement à l'accomplissement de son objet social dans tous les secteurs décrits ci-dessus.»

3 Divers.

ont requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés ont décidé d'approuver le changement du statut de la Société d'une société de participations financières (SOPARFI) en société de titrisation au sens de la Loi sur la Titrisation.

Deuxième résolution

Les Associés ont décidé de refondre intégralement les statuts de la Société, qui seront désormais rédigés comme suit:

«Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est constitué une société à responsabilité limitée (la «Société») ayant le statut de société de titrisation au sens de la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation (la «Loi sur la Titrisation») et sera soumise et régie par la Loi sur la Titrisation et par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (ensemble les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «KFA Holdings Luxco S.à r.l.».

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est de conclure une ou plusieurs opérations de titrisation au sens de la Loi sur la Titrisation et la Société peut, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futurs, liés à la possession d'actifs qu'ils soient mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels, ainsi que les risques découlant d'obligations assumées par des tiers ou inhérents à la totalité ou à une partie des activités réalisées par des tiers, dans une ou plusieurs transactions ou de façon continue. La Société peut assumer ces risques par l'acquisition de biens, en garantissant les obligations ou en s'engageant par tout autre moyen. La Société peut émettre des parts sociales, des titres, des obligations, des emprunts obligataires et toute sorte de titres ou de dette dont la valeur ou le rapport dépend de ces risques. La Société peut réaliser des emprunts sous toute forme dans les limites autorisées par la Loi sur la Titrisation.

La Société peut, dans ce même contexte, acquérir, investir dans, détenir et céder des prêts, valeurs mobilières, titres, actifs, obligations, billets à ordre, avances, parts sociales, et autres valeurs mobilières conformément aux dispositions des Lois, étant entendu que la Société ne peut pas émettre des titres au public.

La Société peut octroyer des garanties et des gages, des emprunts hypothécaires ou tous autres types de sûretés sur la totalité ou sur une partie de ses actifs dans les limites autorisées par la Loi sur la Titrisation.

La Société peut librement céder, et transférer ses actifs, suivant les modalités déterminées par le conseil de gérance ou le gérant unique, selon le cas.

La Société peut exercer tous investissements ou opérations de nature juridique, commerciale, technique ou financière, et en général, toutes transactions nécessaires ou utiles au développement de son objet social, ainsi que toutes les opérations liées directement ou indirectement à l'accomplissement de son objet social dans tous les secteurs décrits ci-dessus.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Décès, Suspension des droits civils, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. L'incapacité, le décès, la suspension des droits civils, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un associé n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») ou Gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord

correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront dans la ville de Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Gérants-Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemnifiera tout Gérant, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant(s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Réviseurs d'Entreprises Agréés. Les comptes de la Société seront contrôlés par un réviseur d'entreprises agréé qui sera nommé par le Gérant unique ou si la Société est administrée par plusieurs gérants, le Conseil de Gérance de la Société, conformément à l'article 48 de la Loi sur la Titrisation.

Chapitre IV. Des associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés. L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le premier jour du mois de juin.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 21. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 22. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 23. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 24. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 25. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Exercice Social, Comptes Annuels, Distribution des Bénéfices

Art. 26. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 27. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 28. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Uniquement pour des raisons fiscales, les bénéfices à distribuer par la Société s'analyseront en un engagement immédiat et irrévocable, comptabilisé conformément à l'article 89 c) de la Loi sur la Titrisation comme un poste déductible d'impôt pour les associés, sans prendre en compte la date exacte de paiement des produits ainsi engagés par la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi Applicable

Art. 30. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparantes ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de ces mêmes comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du Notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher, A.C., le 4 juin 2015. GAC/2015/4731. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 11 juin 2015.

Référence de publication: 2015088121/647.

(150100530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

King's Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 181.932.

Im Jahre zwei tausend fünfzehn, den vierzehnten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri BECK, mit dem Amtssitz in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Frau Anna DVORNIKOVA, Geschäftsfrau, wohnhaft in D-72411 Bodelshausen, Seelosenstrasse 1.

Welche Komparentin den amtierenden Notar ersuchte ihre Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

I.- Dass die Aktiengesellschaft KING'S GROUP S.A., mit Sitz in L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxembourg unter der Nummer B 181.932 (NIN 2013 2223 468), gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 20. November 2013, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 64 vom 8. Januar 2014.

II.- Dass das Gesellschaftskapital sich auf EINUNDSDREISSIG TAUSEND EURO (EUR 31.000.-) beläuft, aufgeteilt in ein hundert (100) Aktien mit einem Nennwert von je DREI HUNDERT ZEHN EURO (EUR 310.-)

III.- Dass die Komparentin die alleinige Aktionärin der Gesellschaft ist.

IV.- Dass die Gesellschaft KING'S GROUP S.A. in keinen Rechtsstreit verwickelt ist.

V.- Dass die Aktien weder verpfändet noch durch Dritte belastet sind, noch Dritte irgendwelche Rechte darauf geltend machen können.

VI.- Dass die Gesellschaft nicht im Besitz von Immobilien und/oder Immobilienanteilen ist.

VII.- Dass die Komparentin beschliesst die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen und zu liquidieren.

VIII.- Dass die Komparentin die finanzielle Situation sowie die Statuten der Gesellschaft bestens kennt.

Nach den vorstehenden Bemerkungen erklärt die Komparentin, die Gesellschaft KING'S GROUP S.A. aufzulösen.

Infolge dieser Auflösung erklärt die alleinige Aktionärin, handelnd soweit als notwendig als Liquidatorin der Gesellschaft:

- dass alle Aktiva realisiert und alle Passiva der Gesellschaft KING'S GROUP S.A. beglichen wurden, und dass er persönlich für sämtliche Verbindlichkeiten, sofern noch vorhanden, der aufgelösten Gesellschaft haftet sowie für die Kosten der gegenwärtigen Urkunde:

- dass die Liquidation der Gesellschaft somit vollendet ist und als abgeschlossen anzusehen ist;

- dass den Verwaltungsratsmitglieder sowie dem Kommissar der Gesellschaft für die Ausübung ihrer Mandate bis zum heutigen Tage volle Entlastung erteilt wird;

- dass die Bücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während fünf (5) Jahren an folgender Adresse aufbewahrt werden: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

- dass das Aktienregister annulliert wurde.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparentin, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Signé: A. DVORNIKOVA, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 21 avril 2015. Relation: GAC/2015/3356. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 22. April 2015.

Référence de publication: 2015059869/47.

(150068652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Kylenstierna & Skog S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 74.203.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration et du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires en date du 10 Avril 2015, que:

1) Le mandat des Administrateurs Mlle Elisabeth Skog, M Johan Kuylenstierna, a été renouvelé jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui doit approuver le bilan au 31 décembre 2015.

2) M Francois Winandy et M Björn Carlson ont été appelés à la fonction d'administrateur de la société jusqu' à la date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui doit approuver le bilan au 31 décembre 2015.

3) Deloitte Audit, a été nommé Réviseur d'entreprises agréé. Le mandat de la Deloitte Audit, 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg se terminera à la date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui doit approuver le bilan au 31 décembre 2015.

4) Le mandat des Administrateurs délégué, responsable de la gestion journalière Mlle Elisabeth Skog et M Johan Kuylenstierna a été renouvelé jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui doit approuver le bilan au 31 décembre 2015.

Luxembourg, le 22 Avril 2015.

Kuylenstierna & Skog S.A.

Référence de publication: 2015059870/22.

(150068510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

MACL International Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2351 Luxembourg, 16, rue des Primevères.

R.C.S. Luxembourg B 175.042.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Document rectificatif:

L150068350

Déposé le 22/04/2015

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015059899/13.

(150068894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Marketing & Reseaux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8436 Steinfort, 71, rue de Kleinbettingen.

R.C.S. Luxembourg B 156.034.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015059903/10.

(150068792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Play Topco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 188.902.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 13 avril 2015, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Gaël Sausy, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat d'administrateur de catégorie A, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2020 et qui se tiendra en 2021;

2. Acceptation de la démission d'Emilie Morette, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat d'administrateur de catégorie A, avec effet au 23 mars 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2015.

Référence de publication: 2015059948/15.

(150068260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Bodycote Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 89.603.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 16 décembre 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 10 mars 2015.

Référence de publication: 2015060331/11.

(150069384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

BPI XI S.à r.l., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-12573 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 192.867.

RECTIFICATIF

Le soussigné Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), déclare par les présentes que dans l'acte de constitution reçu par son ministère, en date du 5 décembre 2014, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 décembre 2014, relation; LAC/2014/58996, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 19 décembre 2014, référence L140226423, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 91 du 13 janvier 2015, pour compte de la société à responsabilité limitée "BPI XI S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 192867,

il y a lieu de procéder à la rectification suivante suite à une erreur matérielle:

IL Y A LIEU DE LIRE:

Version française**"DISPOSITIONS TRANSITOIRES**

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015."

AU LIEU DE:

"DISPOSITIONS TRANSITOIRES

1, Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2014."

Le notaire soussigné requiert la mention de cette rectification partout où cela s'avère nécessaire.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 02 avril 2015. Relation: 2LAC/2015/7252. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Yvette THILL.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2015.

Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2015060334/29.

(150069275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

BSI Flex, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.419.

Extrait de la résolution prise par le conseil de Gérance de la Société en date du 30 mars 2015

Le conseil de Gérance de la Société décide:

- d'acter la démission de M. Carlo Cavazzoni, né en Italie, le 17 juillet 1969, ayant son adresse professionnelle au 6, Via Ugo Bassi, Milan, Italie, en tant que Membre du Conseil d'Administration de la Société.

- de nommer M. Raffaele Bartoli, né en Italie, le 21 juin 1972, ayant son adresse professionnelle au 122, Rue Adolphe Fischer, Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en tant que Membre du Conseil d'Administration de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Le mandataire

Référence de publication: 2015060338/17.

(150069917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

**Xpress S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. City AD S. à r.l.).**

Siège social: L-8441 Steinfort, 11, cité Manzendall.

R.C.S. Luxembourg B 132.762.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette en date du 20 janvier 2015 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 10 mars 2015.

Référence de publication: 2015060140/11.

(150068599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Holding Omp S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 194.720.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2015.

Référence de publication: 2015060169/10.

(150064105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

BMW Financial Services Belgium, succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 63.163.

EXTRAIT

Le 3 septembre 2014, Monsieur Michael Dennett, demeurant à B-2880 Bornem, 16, Lodderstraat, a démissionné avec effet au 1^{er} octobre 2014 de sa fonction d'administrateur délégué de la Société. En date du 3 septembre 2014, Monsieur Jürgen Winkler, né le 9 mars 1967 à Würzburg (Allemagne), demeurant à B-2018 Antwerpen, rue Markgravelei, 99, a été nommé en tant qu'administrateur délégué de la Société avec effet au 1^{er} octobre 2014 jusqu'après l'Assemblée générale de 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2015.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2015060330/17.

(150069916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

Bula S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 167.494.

EXTRAIT

Le conseil d'administration, lors de sa réunion du 23 janvier 2015, a nommé en qualité de dépositaire des actions au porteur de la Société:

- RSM FHG & Associés, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B85099.

Luxembourg, le 23 avril 2015.

Pour BULA S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2015060339/15.

(150069513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

Burri S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 122.814.

—
Veuillez noter que M. Michael WEISE a démissionné de son mandat de gérant avec effet au 8 janvier 2015.

Luxembourg, le 23 avril 2015.

Pour avis sincère et conforme

Pour BURRYI S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015060340/12.

(150069626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

C.M.W. Canadian Mineral Water Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 82.654.

—
Nach eingehender Beratung hat der Verwaltungsrat einstimmig folgenden Rücktritt angenommen:

1. Der Rücktritt von Frau Edith Maerten, geschäftsansässig in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, zum 08. April 2015, als Administrateur des Conseil d'administration der C.M.W. Canadian Mineral Water Development S.A.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015060343/11.

(150069792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

Calimax 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 178.198.

—
In the year two thousand and fifteen, on the fifteenth day of the month of April.

Before Us, Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

AXA LBO FUND V CORE FPCI, a fonds professionnel de capital investissement represented by ARDIAN France, a company governed by French Law, having its registered office at 20, place Vendôme, 75001 Paris, France, and registered with the Register of Commerce and Companies of Paris under number 403 201 882 RCS Paris (the "Sole Shareholder"), being the sole shareholder of Calimax 1 S.A. (the "Company"), a société anonyme with registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary dated 17 June 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") n° 2750 of 13 August 2013 and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 178.198.

The articles of association of the Company were amended for the last time on 22 December 2014 by deed of Me Edouard Delosch, prenamed, published in the Mémorial n° 218 of 28 January 2015.

The Sole Shareholder is here represented by Jennifer Ferrand, lawyer, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 10th April 2015 (which shall remain annexed to the presented deed to be registered therewith).

The Sole Shareholder declared and asked the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all the five hundred seventy-two million eight hundred forty-nine thousand and two hundred sixty (572,849,260) shares of different classes in issue in the Company.

2. The Sole Shareholder hereby takes decisions on the following items:

Agenda

1) Increase of the issued share capital of the Company by an amount of two hundred fifty thousand Euros (€ 250,000.-) so as to bring it from its current amount of fifty-seven million two hundred eighty-four thousand nine hundred twenty-six Euros (€ 57,284,926.-) to fifty-seven million five hundred thirty-four thousand nine hundred twenty-six Euros (€ 57,534,926.-) by the issue of a total of two million five hundred thousand (2,500,000) new shares (two hundred fifty

thousand (250,000) new shares in each of classes A, B, C, D, E, F, G, H, I and J) (the “New Shares”), each of a nominal value of ten Euro-cents (€ 0.1), for a total subscription price of two hundred fifty thousand Euros (€ 250,000.-); subscription to all the New Shares and payment of the subscription price in cash by the Sole Shareholder of the Company; consequential amendment of the articles;

2) Consequential amendment of the first paragraph of article 5.1 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

“The issued share capital of the Company is set at fifty-seven million five hundred thirty-four thousand nine hundred twenty-six Euros (€ 57,534,926.-) divided into five hundred seventy-five thousand three hundred forty-nine thousand two hundred sixty (575,349,260) Shares with a nominal value of ten Euro-cents (€0.1) per Share divided into Classes as follows:

fifty-seven million five hundred thirty-four thousand nine hundred twenty-six (57,534,926) Class A Shares,
fifty-seven million five hundred thirty-four thousand nine hundred twenty-six (57,534,926) Class B Shares,
fifty-seven million five hundred thirty-four thousand nine hundred twenty-six (57,534,926) Class C Shares,
fifty-seven million five hundred thirty-four thousand nine hundred twenty-six (57,534,926) Class D Shares,
fifty-seven million five hundred thirty-four thousand nine hundred twenty-six (57,534,926) Class E Shares,
fifty-seven million five hundred thirty-four thousand nine hundred twenty-six (57,534,926) Class F Shares,
fifty-seven million five hundred thirty-four thousand nine hundred twenty-six (57,534,926) Class G Shares,
fifty-seven million five hundred thirty-four thousand nine hundred twenty-six (57,534,926) Class H Shares,
fifty-seven million five hundred thirty-four thousand nine hundred twenty-six (57,534,926) Class I Shares, and
fifty-seven million five hundred thirty-four thousand nine hundred twenty-six (57,534,926) Class J Shares,
and with such rights and obligations as set out in the present articles of incorporation.”

After the foregoing was approved by the appearing party, the following resolutions were passed;

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of two hundred fifty thousand Euros (€ 250,000.-) so as to bring it from its current amount of fifty-seven million two hundred eighty-four thousand nine hundred twenty-six Euros (€ 57,284,926.-) to fifty-seven million five hundred thirty-four thousand nine hundred twenty-six Euros (€ 57,534,926.-) by the issue of a total of two million five hundred thousand (2,500,000) new shares new shares (being two hundred fifty thousand (250,000) new shares of each of Classes A, B, C, D, E, F, G, H, I and J) (the “New Shares”), each of a nominal value of ten Euro-cents (€0.1), for a total subscription price of two hundred fifty thousand Euros (€ 250,000.-).

Thereupon, the Sole Shareholder represented by Jennifer Ferrand subscribed to all the New Shares and paid the total aggregate subscription price of two hundred fifty thousand Euros (€ 250,000.-) in cash. Evidence of the payment of the total aggregate subscription price was shown to the undersigned notary.

Second resolution

The Sole Shareholder then resolved to amend the first paragraph of article 5.1 of the Company's articles of association as set forth in item 2 of the agenda.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at one thousand seven hundred Euro (€ 1,700.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing party in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes, the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quinzième jour du mois d'avril.

Par devant Nous, Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu

AXA LBO FUND V CORE FPCI, un fonds professionnel de capital investissement représenté par ARDIAN France Europe, une société régie par le droit français, ayant son siège social au 20, place Vendôme, 75001 Paris, France, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 403 201 882 RCS Paris (l'«Actionnaire Unique»), étant l'actionnaire unique de Calimax 1 S.A. (la «Société»), une société anonyme dont le siège social est situé au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, constituée par acte du notaire soussigné le 17 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») n°2750 du 13 août 2013, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178.198.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 22 décembre 2014 par acte de Me Edouard Delosch, prénommé, publié au Mémorial n°218 du 28 janvier 2015.

L'Actionnaire Unique est représentée par Jennifer Ferrand, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 10 avril 2015 (laquelle procuration restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement).

L'Actionnaire Unique a déclaré et demandé au notaire d'acter ce qui suit:

1. L'Actionnaire Unique détient toutes les cinq cent soixante-douze millions huit cent quarante-neuf mille deux cent soixante (572.849.260) actions de différentes classes émises dans la Société.
2. L'Actionnaire Unique prend par la présente des décisions sur les points suivants:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de deux cent cinquante mille euros (€ 250.000,-) afin de le porter de son montant actuel de cinquante-sept millions deux cent quatre-vingt-quatre mille neuf cent vingt-six euros (€ 57.284.926,-) à cinquante-sept millions cinq cent trente-quatre mille neuf cent vingt-six euros (€ 57.534.926,-) par l'émission d'un total de deux millions cinq cent mille (2,500.000) nouvelles actions (c'est-à-dire deux cent cinquante mille (250.000) nouvelles actions dans chacune des classes A, B, C, D, E, F, G, H, I et J) (les «Nouvelles Actions»), ayant chacune une valeur nominale de dix centimes d'euro (€ 0,1), pour un prix total de souscription de deux cent cinquante mille euros (€ 250.000,-); souscription de toutes les Nouvelles Actions et paiement du prix de souscription en espèces par l'Actionnaire Unique de la Société; modification subséquente des statuts;

2. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5.1 des statuts de la Société comme suit:

«Le capital émis de la Société est fixé à cinquante-sept millions cinq cent trente-quatre mille neuf cent vingt-six euros (€ 57.534.926,-) représenté par cinq cent soixante-quinze millions trois cent quarante-neuf mille deux cent soixante (575.349.260) Actions d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (€ 0,1) par Action, divisé en Classes comme suit:

cinquante-sept millions cinq cent trente-quatre mille neuf cent vingt-six (57.534.926) Actions de Classe A;
cinquante-sept millions cinq cent trente-quatre mille neuf cent vingt-six (57.534.926) Actions de Classe B;
cinquante-sept millions cinq cent trente-quatre mille neuf cent vingt-six (57.534.926) Actions de Classe C;
cinquante-sept millions cinq cent trente-quatre mille neuf cent vingt-six (57.534.926) Actions de Classe D;
cinquante-sept millions cinq cent trente-quatre mille neuf cent vingt-six (57.534.926) Actions de Classe E;
cinquante-sept millions cinq cent trente-quatre mille neuf cent vingt-six (57.534.926) Actions de Classe F;
cinquante-sept millions cinq cent trente-quatre mille neuf cent vingt-six (57.534.926) Actions de Classe G;
cinquante-sept millions cinq cent trente-quatre mille neuf cent vingt-six (57.534.926) Actions de Classe H;
cinquante-sept millions cinq cent trente-quatre mille neuf cent vingt-six (57.534.926) Actions de Classe I; et
cinquante-sept millions cinq cent trente-quatre mille neuf cent vingt-six (57.534.926) Actions de Classe J;
et avec les droits et obligations décrits dans les présents statuts.»

Après approbation de ce qui précède par la partie comparante, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'Actionnaire Unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de deux cent cinquante mille euros (€ 250.000,-) afin de le porter de son montant actuel de cinquante-sept millions deux cent quatre-vingt-quatre mille neuf cent vingt-six euros (€ 57.284.926,-) à cinquante-sept millions cinq cent trente-quatre mille neuf cent vingt-six euros (€ 57.534.926,-) par l'émission d'un total de deux millions cinq cent mille (2,500.000) nouvelles actions (c'est-à-dire deux cent cinquante mille (250.000) nouvelles actions dans chacune des classes A, B, C, D, E, F, G, H, I et J) (les «Nouvelles Actions»), ayant chacune une valeur nominale de dix centimes d'euro (€0,1), pour un prix total de souscription de deux cent cinquante mille euros (€ 250.000,-).

A la suite de quoi, l'Actionnaire Unique, représenté par Jennifer Ferrand, a souscrit à toutes les Nouvelles Actions et a payé le prix total de souscription de deux cent cinquante mille euros (€ 250.000,-) en espèces. Preuve du paiement du prix total de souscription a été montrée au notaire soussigné.

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique a ensuite décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5.1 des statuts de la Société tel que décrit au point 2 de l'agenda.

Dépenses

Les coûts, dépenses, frais et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à mille sept cents euros (€ 1.700,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction en français; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite, la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: J. FERRAND, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 16 avril 2015. Relation: DAC/2015/6220. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 22 avril 2015.

Référence de publication: 2015060344/145.

(150068980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

Calimax 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 178.229.

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of the month of April.

Before Us, Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

Calimax 1 S.A., a société anonyme with registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary dated 17 June 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") n° 2750 of 13 August 2013, and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under the number B 178.198 (the "Sole Shareholder"), being the sole shareholder of Calimax 2 S.A. (the "Company"), a société anonyme with registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary dated 20 June 2013, published in the Mémorial n° 1974 of 14 August 2013 and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under the number B 178.229.

The articles of association of the Company were amended for the last time on 22 December 2014 by deed of Me Edouard Delosch, prenamed, published in the Mémorial n° 251 of 30 January 2015.

The Sole Shareholder is here represented by Jennifer Ferrand, lawyer, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 15th April 2015 (which shall remain annexed to the presented deed to be registered therewith).

The Sole Shareholder declared and asked the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all five hundred sixty-nine million, six hundred nine thousand, two hundred and sixty (569,609,260) shares in issue in the Company.

2. The Sole Shareholder hereby takes decisions on the following items:

Agenda

1) Increase of the issued share capital of the Company by an amount of one hundred fifty thousand Euros (€ 150,000.-) so as to bring it from its current amount of fifty-six million nine hundred sixty thousand nine hundred twenty-six Euros (€ 56,960,926.-) to fifty-seven million one hundred ten thousand nine hundred twenty-six Euros (€ 57,110,926.-) by the issue of a total of one million five hundred thousand (1,500,000) new shares (the "New Shares"), each of a nominal value of ten Euro-cents (€0.1), for a total subscription price of one hundred fifty thousand Euros (€ 150,000.-); subscription to all the New Shares and payment of the subscription price in cash by the Sole Shareholder of the Company; consequential amendment of the articles.

2) Consequential amendment of the first paragraph of article 5.1 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

"The issued share capital of the Company is set at fifty-seven million one hundred ten thousand nine hundred twenty-six Euros (€ 57,110,926.-) divided into five hundred seventy-one million one hundred nine thousand two hundred sixty (571,109,260) Shares with a nominal value of ten Euro-cents (€ 0.1) per Share."

After the foregoing was approved by the appearing party, the following resolutions were passed;

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of one hundred fifty thousand Euros (€ 150,000.-) so as to bring it from its current amount of fifty-six million nine hundred sixty thousand nine hundred twenty-six Euros (€ 56,960,926.-) to fifty-seven million one hundred ten thousand nine hundred twenty-six Euros (€ 57,110,926.-) by the issue of a total of one million five hundred thousand (1,500,000) new shares (the "New Shares"), each of a nominal value of ten Euro-cents (€0.1), for a total subscription price of one hundred fifty thousand Euros (€ 150,000.-).

Thereupon, the Sole Shareholder represented by Jennifer Ferrand subscribed to all the New Shares and paid the total aggregate subscription price of one hundred fifty thousand Euros (€ 150,000.-). Evidence of the payment of the total aggregate subscription price was shown to the undersigned notary.

Second resolution

The Sole Shareholder then resolved to amend the first paragraph of article 5.1 of the Company's articles of association as set forth in item 2 of the agenda.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at one thousand four hundred Euro (€ 1,400.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing party in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes, the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le seizième jour du mois d'avril.

Par devant Nous, Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand- Duché de Luxembourg,

A comparu

Calimax 1 S.A., une société anonyme dont le siège social est situé au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, constituée par acte du notaire soussigné le 17 juin 2013, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») n°2750 du 13 août 2013, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178.198, (l'«Actionnaire Unique»), étant l'actionnaire unique de Calimax 2 S.A. (la «Société»), une société anonyme dont le siège social est situé au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, constituée par acte du notaire soussigné le 20 juin 2013, publié au Mémorial n° 1974 du 14 août 2013, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178.229.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 22 décembre 2014 par acte de Me Edouard Delosch, prénommé, publié au Mémorial n° 251 du 31 janvier 2015.

L'Actionnaire Unique est ici représentée par Jennifer Ferrand, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 15 avril 2015 (laquelle procuration restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement).

L'Actionnaire Unique a déclaré et demandé au notaire d'acter ce qui suit:

1. L'Actionnaire Unique détient toutes les cinq cent soixante-neuf millions six cent neuf mille deux cent soixante (569.609.260) actions émises dans la Société.
2. L'Actionnaire Unique prend par la présente des décisions sur les points suivants:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de cent cinquante mille euros (€ 150.000,-) afin de le porter de son montant actuel de cinquante-six millions neuf cent soixante mille neuf cent vingt-six euros (€ 56.960.926,-) à cinquante-sept millions cent dix mille neuf cent vingt-six euros (€ 57.110.926) par l'émission d'un total d'un million cinq cent mille (1.500.000) nouvelles actions (les «Nouvelles Actions»), ayant chacune une valeur nominale de dix centimes d'euro (€ 0,1), pour un prix total de souscription de cent cinquante mille euros (€ 150.000,-); souscription des Nouvelles Actions et paiement du prix de souscription par l'Actionnaire Unique de la Société en espèces; modification subséquente des statuts;

2. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5.1 des statuts de la Société comme suit:

«Le capital social émis de la Société est fixé à cinquante-sept millions cent dix mille neuf cent vingt-six euros (€ 57.110.926) représenté par cinq cent soixante-et-onze millions cent neuf mille deux cent soixante (571.109.260) Actions d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (€ 0,1) par Action.»

Après approbation de ce qui précède par la partie comparante, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'Actionnaire Unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de cent cinquante mille euros (€ 150.000,-) afin de le porter de son montant actuel de cinquante-six millions neuf cent soixante mille neuf cent vingt-six euros (€ 56.960.926,-) à cinquante-sept millions cent dix mille neuf cent vingt-six euros (€ 57.110.926) par l'émission d'un total d'un million cinq cent mille (1.500.000) nouvelles actions (les «Nouvelles Actions»), ayant chacune une valeur nominale de dix centimes d'euro (€ 0,1), pour un prix total de souscription de cent cinquante mille euros (€ 150.000,-).

A la suite de quoi, l'Actionnaire Unique, représenté par Jennifer Ferrand, a souscrit à toutes les Nouvelles Actions et a payé le prix total de souscription de cent cinquante mille euros (€ 150.000,-) en espèces. Preuve du paiement du prix total de souscription a été montrée au notaire soussigné.

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique a ensuite décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5.1 des statuts de la Société tel que décrit au point 2 de l'agenda.

Dépenses

Les coûts, dépenses, frais et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à mille quatre cents euros (€ 1.400,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction en français; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite, la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: J. FERRAND, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 17 avril 2015. Relation: DAC/2015/6263. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Releveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 22 avril 2015.

Référence de publication: 2015060345/119.

(150069054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

CapitalatWork Alternative Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 102.077.

L'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 15 avril 2015 a décidé:

- de renouveler les mandats d'administrateurs de:

- * Monsieur Claude EYSCHEN, 12 rue Léon Laval, L-3372 Leudelange,
- * Monsieur Ivan NYSSSEN, 153 Avenue de la Couronne, B-1050 Bruxelles,
- * Monsieur Erwin DESEYN, 153 Avenue de la Couronne, B-1050 Bruxelles,
- * Monsieur Jean François SCHOCK, 8 Avenue de Lothier, L- 1150 Woluwe-Saint-Pierre.
- * Madame Virginie COURTEIL, 12 rue Léon Laval, L-3372 Leudelange,

pour une période d'un an jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

- de renouveler le mandat de Deloitte Audit S.à r.l., 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, à la fonction de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 avril 2015.

Pour CAPITALATWORK ALTERNATIVE FUND

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2015060347/23.

(150069098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

Capvis Management (Lux) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 116.858.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 17 mars 2015

- La démission de Madame Fantine JEANNON de son mandat de gérant de catégorie B est acceptée, avec effet au 17 mars 2015.

- Madame Rosalba BARRETTA, née le 3 janvier 1971 à Marsala (Italie), employée privée, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L- 2086 Luxembourg, est nommée comme nouveau gérant de catégorie B, avec effet au 17 mars 2015, pour une durée indéterminée.

Fait à Luxembourg, le 23 avril 2015.

Certifié sincère et conforme

Capvis Management (Lux) S.à r.l.

Référence de publication: 2015060349/17.

(150069824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

Charlie Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 190.516.

—
RECTIFICATIF

Une erreur s'est glissée dans le nom du nouvel associé de l'extrait du 21 novembre 2014, avec la référence de dépôt n° L14207350.

Il convient de lire Savvysherpa Coöperatief U.A.

Luxembourg, le 22 avril 2015.

Pour avis sincère et conforme

Pour Charlie Investors S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015060353/16.

(150069779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

Cognis S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 97.447.

—
Par résolutions signées en date du 21 avril 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Ingrid Moinet, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L - 1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission de Pascale Nutz, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L - 1882 Luxembourg de son mandat de gérant, avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2015.

Référence de publication: 2015060356/15.

(150069441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

China Designer Outlet Mall S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 168.248.

—
In the year two thousand and fifteen.

On the fifteenth day of April.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPEARED:

Mr. Max MAYER, private employee, residing professionally at 3, Route de Luxembourg, L-6130 Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg),

acting in his capacity as duly appointed attorney of the Board of Directors of the public company limited by shares ("société anonyme") China Designer Outlet Mall S.A., having its registered office at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 168248 (the "Company"), incorporated by a deed of Maître Jean SECKLER, prenamed, on April 5, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1368 dated June 1, 2012 and whose articles of association have been amended several times and for the last time by a deed of Maître Jean SECKLER, prenamed, on October 16, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3570 dated November 26, 2014.

The appearing party referred to the notary that the Board of Directors of the Company, in its meeting dated November 27, 2014, resolved within the limit of the authorized capital under the terms and conditions of the articles of association of

the Company, to increase the share capital of the Company by a contribution in cash amounting to USD 13,322 (thirteen thousand three hundred and twenty two US Dollars) so as to bring it from its present amount of USD 156,831 (one hundred fifty six thousand eight hundred and thirty one US dollars) represented by 100,006 (one hundred thousand and six) Class A Shares, 50,000 (fifty thousand) Class B Shares, 1 (one) Class C1 Share, 1 (one) Class C2 Share and 1 (one) Class C3 Share, 5,185 (five thousand one hundred and eighty five) Class D Shares and 1,637 (one thousand six hundred and thirty seven) Class E Shares, each of these shares having a nominal value of USD 1 (one US dollar), to the amount of USD 170,153 (one hundred seventy thousand one hundred and fifty three US dollars) represented by 100,006 (one hundred thousand and six) Class A Shares, 50,000 (fifty thousand) Class B Shares, 1 (one) Class C1 Share, 1 (one) Class C2 Share, 1 (one) Class C3 Share, 15,310 (fifteen thousand three hundred and ten) Class D Shares and 4,834 (four thousand eight hundred and thirty four) Class E Shares, each of these shares having a nominal value of USD 1 (one US dollar).

The 10,125 (ten thousand one hundred and twenty five) Class D Shares and the 3,197 (three thousand one hundred and ninety seven) Class E Shares, have been issued for a total amount of USD 706,085 (seven hundred six thousand and eighty five US dollars) of which USD 13,322 (thirteen thousand three hundred and twenty two US dollars) is allocated to the corporate share capital and the balance of USD 692,763 (six hundred ninety two thousand seven hundred and sixty three US dollars) is contributed as share premium.

The appearing party then tabled a bank accounts statement issued by BIL Banque International à Luxembourg, showing that USD 706,085 (seven hundred six thousand and eighty five US Dollars) were on the Company's bank account for the purpose of the increase of capital. This bank statement is given to the notary for his comfort.

On the basis of the above listed document, the appearing party hereby requested the notary to state and record:

(i) the increase of the share capital of the Company by a contribution in cash so as to bring it from its present amount of USD 156,831 (one hundred fifty six thousand eight hundred and thirty one US dollars) represented by 100,006 (one hundred thousand and six) Class A Shares, 50,000 (fifty thousand) Class B Shares, 1 (one) Class C1 Share, 1 (one) Class C2 Share and 1 (one) Class C3 Share, 5,185 (five thousand one hundred and eighty five) Class D Shares and 1,637 (one thousand six hundred and thirty seven) Class E Shares, each of these shares having a nominal value of USD 1 (one US dollar) to the amount of USD 170,153 (one hundred seventy thousand one hundred and fifty three US dollars) represented by 100,006 (one hundred thousand and six) Class A Shares, 50,000 (fifty thousand) Class B Shares, 1 (one) Class C1 Share, 1 (one) Class C2 Share, 1 (one) Class C3 Share, 15,310 (fifteen thousand three hundred and ten) Class D Shares and 4,834 (four thousand eight hundred and thirty four) Class E Shares, each of these shares having a nominal value of USD 1 (one US dollar); and

(ii) the consecutive amendment of article 5 paragraph 1 of the articles of association of the Company so as to give it the following wording:

" **Art. 5.1.** The subscribed share capital of the Company is divided into shares of class A, class B, class C1, class C2, class C3, class D and class E (the "Class A shares", the "Class B shares", the "Class C1 shares", the "Class C2 shares", the "Class C3 shares", the "Class D shares" and the "Class E shares" are hereinafter referred to as the "Shares"). The subscribed share capital of the Company is set at one hundred seventy thousand one hundred and fifty three US dollars (USD 170,153) represented by one hundred thousand and six (100,006) Class A Shares, fifty thousand (50,000) Class B Shares, one (1) Class C1 Share, one (1) Class C2 Share, one (1) Class C3 Share, fifteen thousand three hundred and ten (15,310) Class D Shares and four thousand eight hundred and thirty four (4,834) Class E Shares, each of these shares having a nominal value of one US dollar (USD 1) and with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company."

Costs

The amount of expenses, costs, remuneration and charges to be paid by the Company as a result of the present stated deed is estimated at EUR 2,150.-.

The contribution is valued at EUR 666,099.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze.

Le quinze avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Max MAYER, employé privé, demeurant professionnellement au 3, Route de Luxembourg, L-6130 Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg),

agissant en sa qualité de mandataire dûment nommé par le Conseil d'Administration de la société anonyme China Designer Outlet Mall S.A., ayant son siège social sis L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous section B numéro 168248 (la «Société»), constituée par acte de Maître Jean SECKLER, prénommé, le 5 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1368 du 1^{er} juin 2012, et dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois par acte de Maître Jean SECKLER, prénommé, le 16 octobre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3570 du 26 novembre 2014.

La partie comparante a déclaré au notaire que le Conseil d'Administration de la Société, lors de la réunion du 27 novembre 2014, a décidé dans les limites du capital autorisé et conformément aux termes et conditions prévus par les statuts de la Société, d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de USD 13,322 (treize mille trois cent vingt-deux dollars US) par apport en numéraire pour le porter de son montant actuel de USD 156.831 (cent cinquante-six mille huit cent trente et un dollars US), représenté par 100.006 (cent mille six) actions de classe A, 50.000 (cinquante mille) actions de classe B, 1 (une) action de classe C1, 1 (une) action de classe C2 et 1 (une) action de classe C3, 5.185 (cinq mille cent quatre-vingt-cinq) actions de classe D et 1.637 (mille six cent trente-sept) actions de classe E, ayant chacune une valeur nominale de USD 1 (un dollar US) au montant de USD 170.153 (cent soixante-dix mille cent cinquante-trois dollars US) représenté par 100.006 (cent mille six) actions de classe A, 50.000 (cinquante mille) actions de classe B, 1 (une) action de classe C1, 1 (une) action de classe C2 et 1 (une) action de classe C3, 15.310 (quinze mille trois cent dix) actions de classe D et 4.834 (quatre mille huit cent trente-quatre) actions de classe E, ayant chacune une valeur nominale de USD 1 (un dollar US).

Les 10.125 (dix mille cent vingt-cinq) actions de classe D et 3.197 (trois mille cent quatre-vingt-dix-sept) actions de classe E, ont été émises pour un montant total de USD 706.085 (sept cent six mille quatre-vingt-cinq dollars US), dont USD 13.322 (treize mille trois cent vingt-deux dollars US) sont alloués au capital de la Société et le solde de USD 692.763 (six cent quatre-vingt-douze mille sept cent soixante-trois dollars US) sont alloués au compte prime d'émission.

La partie comparante a ensuite présenté un extrait bancaire émis par la Banque International à Luxembourg (BIL) attestant que la somme de USD 706.085 (sept cent six mille quatre-vingt-cinq dollars US) était sur le compte bancaire de la Société dans le but de procéder à l'augmentation de capital, destiné uniquement au confort du notaire.

Sur la base dudit extrait, la partie comparante a demandé au notaire de déclarer et d'acter ce qui suit:

(i) l'augmentation de capital de la Société d'un montant de USD 13.322 (treize mille trois cent vingt-deux dollars US) par rapport en numéraire pour le porter de son montant actuel de USD 156.831 (cent cinquante-six mille huit cent trente et un dollars US), représenté par 100.006 (cent mille six) actions de classe A, 50.000 (cinquante mille) actions de classe B, 1 (une) action de classe C1, 1 (une) action de classe C2 et 1 (une) action de classe C3, 5.185 (cinq mille cent quatre-vingt-cinq) actions de classe D et 1.637 (mille six cent trente-sept) actions de classe E, ayant chacune une valeur nominale de USD 1 (un dollar US) au montant de USD 170.153 (cent soixante-dix mille cent cinquante-trois dollars US) représenté par 100.006 (cent mille six) actions de classe A, 50.000 (cinquante mille) actions de classe B, 1 (une) action de classe C1, 1 (une) action de classe C2 et 1 (une) action de classe C3, 15.310 (quinze mille trois cent dix) actions de classe D et 4.834 (quatre mille huit cent trente-quatre) actions de classe E, ayant chacune une valeur nominale de USD 1 (un dollar US); et

(ii) la modification subséquente du paragraphe 1 de l'article 5 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social souscrit de la Société est divisé en actions de classe A, de classe B, de classe C1, de classe C2, de classe C3, de classe D et de classe E (les «Actions de Classe A», les «Actions de Classe B», les «Actions de Classe C1», les «Actions de Classe C2», les «Actions de Classe C3», les «Actions de Classe D» et les «Actions de Classe E» ci-après dénommés les «Actions»). Le capital social souscrit de la Société s'élève à cent soixante-dix mille cent cinquante-trois dollars US (USD 170.153) représenté par cent mille six (100.006) actions de classe A, cinquante mille (50.000) actions de classe B, une (1) action de classe C1, une (1) action de classe C2 et une (1) action de classe C3, quinze mille trois cent dix (15.310) actions de classe D et quatre mille huit cent trente-quatre (4.834) actions de classe E, ayant chacune une valeur nominale d'un dollar US (USD 1) et pour lesquelles les droits et obligations sont déterminés par les statuts de la Société.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés à 2.150,- EUR.

L'apport a été évalué à 666.099,- EUR.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 21 avril 2015. Relation GAC/2015/3314. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015060354/139.

(150069889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

Crystal Real Estate S.C.Sp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 196.287.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat social sous seing privé en date du 17 mars 2015 que la société en commandite spéciale Crystal Real Estate S.C.sp. (la «Société») a été constituée le 17 mars 2015 pour une durée illimitée.

L'associé-commandité et gérant de la Société est Shaftesbury GP 2 S.à r.l. (anciennement Crystal GP S.à r.l.), une société à responsabilité limitée, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 195641 et ayant son siège social au 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

La Société a son siège social au 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

L'objet de la Société est le suivant: «L'objet de la Société est la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou partout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations et de tout autre titre de quelque nature que ce soit, et la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut également détenir toute participation au sein d'entreprises immobilières de toute forme, et se charger de l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations et de certificats de créance.

D'une manière générale, elle peut prêter assistance (par voie de prêts, avances, garanties ou sûretés ou autrement) aux sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de son objet.

Enfin, la Société peut effectuer toute opération liée directement ou indirectement à la réalisation de son objet.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2015.

Pour la Société

Nicolas MOTTIN / Sylviane BOUYER

Référence de publication: 2015060364/30.

(150069555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

Cunningham Lindsey Finance Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: AUD 18.000,01.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 175.563.

—
Par résolutions signées en date du 8 avril 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Nicholas Gregory Hinton, avec adresse professionnelle au 3030, N. Rocky Point Drive West, Suite 530, FL 33607, Tampa, Etats-Unis, au mandat de gérant de catégorie A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

2. Nomination de Bénédicte Faivre, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de catégorie B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2015.

Référence de publication: 2015060365/15.

(150069438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

DB Platinum, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 104.413.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 16 avril 2015 a décidé:

- de renouveler les mandats de:

Monsieur Alexander McKENNA Deutsche Bank AG, Winchester House, 1 Great Winchester Street, Londres EC2N 2DB, ROYAUME-UNI

Monsieur Freddy BRAUSCH Linklaters LLP35, avenue J.F. Kennedy, L-1855 LUXEMBOURG

Monsieur Werner BURG Deutsche Bank Luxembourg S.A. 2, Boulevard Konrad Adenauer L-1115 LUXEMBOURG

Monsieur Klaus-Michael VOGEL Deutsche Bank Luxembourg S.A. 2, Boulevard Konrad Adenauer L-1115 Luxembourg

- Et de nommer:

Monsieur Ben O'BRYAN Deutsche Bank AG, Winchester House, 1 Great Winchester Street, Londres EC2N 2DB, ROYAUME-UNI

Monsieur Philippe AH-SUN Deutsche Bank AG, Winchester House, 1 Great Winchester Street, Londres EC2N 2DB, ROYAUME-UNI

En qualité d'administrateur pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016,

- de renouveler le mandat de:

Ernst & Young

7 rue Gabriel Lippmann

L-5365 MUNSBACH

en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.

Pour DB PLATINUM

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2015060430/32.

(150069371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

Enta A.G. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 6-8, Op der Ahlkerrech.

R.C.S. Luxembourg B 153.674.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2015.

Référence de publication: 2015058929/10.

(150068001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Futura II, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 135.562.

Les comptes annuels au 30 Novembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Futura II S.à r.l.

Référence de publication: 2015058976/10.

(150067571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.
